



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# Compte d'Etat

## Comptes spéciaux

Extrait: Domaine des écoles polytechniques fédérales

2013



**Table des matières**

	Page
<b>3</b>	<b>31</b>
<hr/>	
31	31
<hr/>	
32	32
321	32
322	34
323	35
324	36
325	37
326	38
<hr/>	
33	40
331	40
332	44
333	62
<hr/>	
34	65
341	65
342	67
343	68
344	69
<hr/>	
35	70
351	70
352	71
353	71
354	71
355	72
	74



## 31 Introduction

Le domaine des EPF comprend les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE). Ces six institutions sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique. S'y ajoutent le Conseil des EPF (organe de direction stratégique) et la Commission de recours interne des EPF, en tant qu'instance de recours indépendante.

#### *Pilotage du domaine des EPF et rapports d'activité*

La direction politique du domaine des EPF incombe au Parlement et au Conseil fédéral. Les autorités politiques définissent les normes régissant les prestations (actuellement: mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016) et le cadre financier. En tant que fournisseur de prestations, le domaine des EPF répond de la mise en œuvre des directives. Il est par ailleurs soumis à la haute surveillance du Parlement. Le Conseil des EPF assure quant à lui la *gestion stratégique* du domaine des EPF, la gestion opérationnelle incombant aux directions des différentes institutions.

La législation et le mandat de prestations engagent le Conseil des EPF à rendre compte périodiquement des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs, de l'état du portefeuille immobilier, ainsi que de la situation sur le plan du personnel et des finances du domaine des EPF. Pour ce faire, le Conseil des EPF soumet annuellement au Conseil fédéral un rapport de gestion qui, après approbation, sert à la fois de documentation complémentaire en vue du traitement des comptes d'Etat au sein du Parlement et d'instrument de communication vis-à-vis du public.

#### *Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)*

L'EPFZ s'engage en faveur d'un enseignement de qualité, d'une recherche fondamentale novatrice et de l'application des résultats pour le bien de la société. Elle rassemble plus de 18 000 étudiants et doctorants de quelque 110 pays. Environ 500 professeurs enseignent dans ses murs et mènent des recherches dans des domaines aussi variés que les sciences de l'ingénieur, l'architecture, les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences orientées système, sans oublier le management et les sciences sociales.

#### *Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)*

L'EPFL compte environ 15 300 personnes, soit plus de 9800 étudiants et doctorants, 329 professeurs et quelque 5200 enseignants, chercheurs, techniciens et administrateurs. Plus de 125 nationalités s'y côtoient quotidiennement, ce qui fait de l'EPFL l'une des hautes écoles les plus multiculturelles au monde. La formation y est totalement bilingue (français-anglais) dès le niveau master. L'EPFL se distingue notamment en misant résolument sur les partenariats internationaux, le sponsoring et les projets menés conjointement avec les milieux scientifiques et industriels.

#### *Institut Paul Scherrer (IPS)*

L'IPS mène des recherches dans les domaines de la matière et des matériaux, de l'homme et de la santé, ainsi que de l'énergie et de l'environnement. Avec la Source de neutrons de spallation, la

Source de lumière synchrotron suisse et la Source de muons suisse, l'IPS gère des équipements scientifiques de grande envergure. Chaque année, plus de 2400 chercheurs suisses et étrangers se rendent à l'IPS pour y conduire des expériences avec ces équipements uniques au monde. Sur les quelque 1900 collaborateurs de l'IPS, un quart sont des post-doctorants, des doctorants ou des personnes en formation et plus de 700 des collaborateurs scientifiques.

#### *Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)*

Le FNP consacre ses recherches à l'utilisation et à la protection des paysages naturels et urbains et des biotopes, et notamment à la gestion responsable des risques naturels à travers sa subdivision chargée de l'étude de la neige et des avalanches. Il emploie plus de 500 collaborateurs sur ses sites de Birmensdorf, Davos, Lausanne, Bellinzone et Sion. Près de la moitié sont des collaborateurs scientifiques, auxquels s'ajoutent quelque 60 doctorants et 15 personnes en formation.

#### *Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)*

Le LFEM élabore des solutions axées sur la pratique pour l'industrie et la société dans les domaines des nanomatériaux et des nanosurfaces, de l'environnement, de l'énergie, des technologies durables du bâtiment, des biotechnologies et des technologies médicales. Depuis 1880, il fournit aux pouvoirs publics des données destinées à étayer leurs décisions politiques et mène des recherches pour les offices fédéraux. Il compte environ 960 collaborateurs, dont 29 professeurs, 190 doctorants et 40 personnes en formation. S'y ajoutent chaque année environ 160 étudiants en bachelor et master.

#### *Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE)*

L'IFAPE se situe, au niveau mondial, à la pointe de la recherche dans le domaine de l'eau. Abordant la problématique de l'eau selon une approche associant sciences naturelles, sciences de l'ingénieur et sciences sociales, il étudie aussi bien les cours d'eau naturels que les systèmes hautement techniques de gestion des eaux usées. Environ 25 professeurs, 200 collaborateurs scientifiques et quelque 140 doctorants y trouvent un cadre de travail absolument unique, auquel s'associent activement plusieurs groupements d'intérêts issus de l'économie et de la société.

#### *Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF)*

Le Conseil des EPF est l'organe de direction et de surveillance stratégique du domaine des EPF. Il est l'autorité de nomination du domaine des EPF et assure la gestion et la construction du parc immobilier. Un état-major de près de 50 collaborateurs assiste le Conseil des EPF dans l'accomplissement de son mandat légal.

## 32 Compte annuel consolidé

Durant l'exercice sous revue, le domaine des EPF disposait de ressources de 3,2 milliards, dont la majeure partie provenait directement de la Confédération ou des institutions publiques chargées d'encourager la recherche. Le volume financier correspond à celui du compte 2012, mais les fonds secondaires et les fonds de tiers ont reculé. Le résultat de l'exercice s'établit à quelque 70 millions.

### 321 Aperçu général

#### Introduction – Evolution du plafond des dépenses

Par arrêté fédéral du 25.9.2012, le Parlement a approuvé le plafond des dépenses de 9583,9 millions destiné au domaine des EPF pendant les années 2013 à 2016 (FF 2012 7741) et le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF en découlant. En mars 2013, le Parlement a décidé d'augmenter ce plafond de 60,0 millions. Ces fonds supplémentaires sont affectés au développement de la recherche énergétique au domaine des EPF (exploitation et investissements; FF 2013 2329). Le plafond des dépenses approuvé pour les années 2013 à 2016 s'inscrit ainsi à 9643,9 millions au total. La croissance annuelle moyenne durant la période de prestations 2013 à 2016 s'établit à 4,1% (base: budget 2012).

Par l'arrêté fédéral I concernant le budget 2014, le Parlement a autorisé un nouveau renforcement du plafond des dépenses (+ 14,0 mio), permettant ainsi au domaine des EPF de réinvestir les recettes issues des ventes immobilières des dernières années dans de nouveaux projets d'enseignement et de recherche. Cette nouvelle hausse a porté le plafond des dépenses à 9657,9 millions.

Les besoins financiers au titre des dépenses courantes et des investissements en immobilisations corporelles meubles (contribution financière, crédit A2310.0542, 701 SG-DEFR, 2013: 2073,9 mio) et le crédit d'investissement pour les immeubles utilisés par le domaine des EPF (620 OFCL, crédit A4100.0125, 2013: 197,5 mio) sont imputés au plafond des dépenses, mais pas la contribution aux loyers du domaine des EPF (701 SG-DEFR, crédit A2310.0543, 2013: 304,9 mio).

Les dix objectifs stratégiques du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016 correspondent au plafond des dépenses pour la même période.

L'allocation des ressources au sein du domaine des EPF est réglée à l'art. 12, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). A cet égard, le Conseil des EPF prend en considération les buts stratégiques, les prestations académiques et les charges structurelles des institutions (mandat de prestations 2013-2016, objectif 8, sous-objectif 3). Le Conseil des EPF attribue les ressources aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche sur la base des contrats d'objectifs dérivés du mandat de prestations. Pour ce faire, il tient compte de sa planification stratégique et des plans de développement approuvés des EPF et des établissements de recherche. Avant d'allouer les ressources aux institutions, il réserve les fonds nécessaires à sa propre administration, au fonctionnement de la Commission de

recours interne et aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ces derniers ont été cédés aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche au cours de l'année 2013 (voir ch. 341).

#### Compte 2013

Les revenus du domaine des EPF ont augmenté de 61 millions par rapport au compte 2012 (+ 2,0%) pour atteindre 3202 millions (*revenus opérationnels* de 3189 mio; *résultat financier* de 13 mio). Les contributions de la Confédération (contribution financière et contribution aux loyers) de 2379 millions représentent la majeure partie (74%) des revenus opérationnels. Les entrées de fonds secondaires et de fonds de tiers s'établissent au total à 713 millions (- 48 mio ou - 6,3% par rapport à l'année 2012), dont ont été déduits les fonds non utilisés pendant l'année sous revue, qui s'inscrivent à 37 millions (inscrits sous les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers).

Les revenus plus élevés, dans l'ensemble, qu'en 2012 ont permis de financer des projets d'enseignement et de recherche supplémentaires.

Les *charges opérationnelles* se sont accrues de 94 millions (+ 3,1%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 3132 millions. Comme en 2012, les charges de personnel ont progressé de 3,5% et représentent la part la plus importante des charges opérationnelles (63%, soit 1981 mio).

Le *résultat de l'exercice* se monte à 70 millions. Il est certes inférieur à celui de 2012 (102 mio), mais bien supérieur aux prévisions pour l'année 2013 (26 mio). Le résultat opérationnel de 57 millions est également en-deçà de celui de l'exercice précédent (- 89 mio), mais il dépasse la valeur budgétée pour 2013. La hausse des charges opérationnelles est proportionnellement plus forte que celle des revenus opérationnels, ce qui a pesé sur le résultat 2013.

Par rapport aux exercices précédents, l'origine des financements dans le domaine des EPF se caractérise par une grande continuité et des relations financières stables, comme le montre la structure des revenus pour 2013. La Confédération finance le domaine des EPF à près de 90%. Les contributions fédérales directes en constituent la majeure partie (74%). En 2013, la Confédération a également soutenu indirectement 14% du financement du domaine des EPF par l'intermédiaire des fonds secondaires. Le solde du financement est assuré par la collaboration avec le secteur privé (y c. les dons, les legs, etc.), les finances de cours et différents revenus tels les honoraires pour prestations de service et expertises, les ventes de matériel, de même que le résultat financier.

236 millions ont été consacrés aux immobilisations corporelles et incorporelles en 2013 (2012: 219 mio).

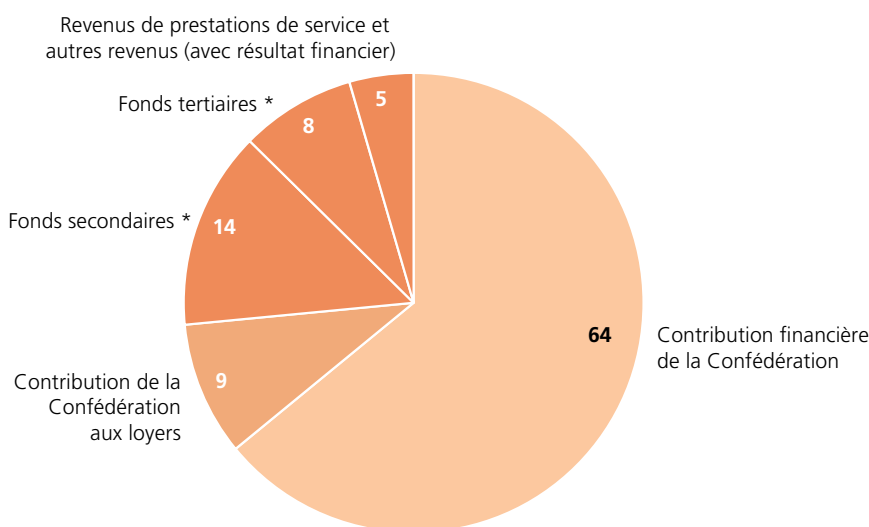
Fin 2013, le total du bilan consolidé du domaine des EPF s'inscrivait à 2845 millions, soit une augmentation de

158 millions (+ 5,9%) par rapport à l'année précédente. Au niveau des actifs, l'actif immobilisé a enregistré une hausse relativement forte (+ 89 mio); du côté des passifs, toutes les catégories ont progressé. Le capital propre affiche la plus forte croissance par rapport à 2012 (+ 70 mio, soit + 7,8%).

## Origine et utilisation des fonds

### Structure des revenus 2013 en %

Revenus bruts inscrits au compte 2013: 3239 mio

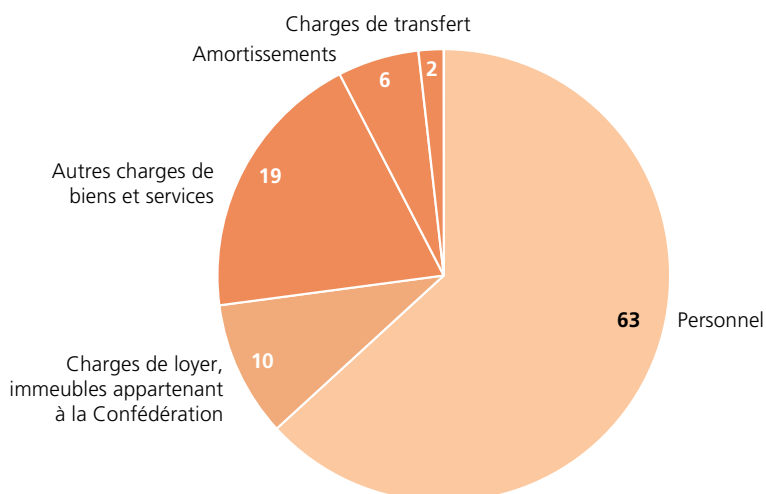


La Confédération finance 73 % du domaine des EPF au moyen de contributions directes. En outre, elle couvre 14 % supplémentaires au moyen de fonds de recherche obtenus par concours et de la recherche du secteur public (fonds secondaires). Les 13 % restants sont couverts par les fonds de tiers, les revenus de prestations de service et les autres revenus.

\* Fonds secondaires et fonds de tiers: revenus bruts avant variations des avoirs (- 37 mio)

### Structure des charges 2013 en %

Charges inscrites au compte 2013: 3132 mio



Les charges du domaine des EPF liées à la rétribution du corps professoral, des collaborateurs scientifiques et du personnel technique et administratif s'élèvent à 2 milliards, soit à 63 % du total des charges. Viennent ensuite les «Autres charges de biens et services», c'est-à-dire notamment les charges du domaine des EPF liées au matériel, à des petits projets en matière d'infrastructure et à l'informatique.

## 322 Compte de résultats consolidé

### Résultat consolidé du compte de résultats

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012 val. abs. %		Chiffres en annexe
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>102</b>	<b>26</b>	<b>70</b>	<b>-33</b>	<b>-31,8</b>	
<b>Résultat opérationnel (sans résultat financier)</b>	<b>89</b>	<b>16</b>	<b>57</b>	<b>-33</b>	<b>-36,6</b>	
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>3 127</b>	<b>3 258</b>	<b>3 189</b>	<b>61</b>	<b>2,0</b>	
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 041</b>	<b>2 074</b>	<b>2 074</b>	<b>33</b>	<b>1,6</b>	<b>1</b>
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>301</b>	<b>315</b>	<b>305</b>	<b>4</b>	<b>1,3</b>	<b>2</b>
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>761</b>	<b>713</b>	<b>713</b>	<b>-48</b>	<b>-6,3</b>	<b>3</b>
Compensations par des fonds secondaires	471	477	451	-20	-4,2	
Compensations par des fonds de tiers	290	236	262	-28	-9,7	
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds tiers</b>	<b>-99</b>	<b>-25</b>	<b>-37</b>	<b>62</b>	<b>-62,8</b>	<b>3, 20</b>
<b>Revenus des prestations de service</b>	<b>99</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>6</b>	<b>6,4</b>	<b>4</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>25</b>	<b>67</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>14,1</b>	
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>3 038</b>	<b>3 242</b>	<b>3 132</b>	<b>94</b>	<b>3,1</b>	
<b>Charges propres</b>	<b>2 987</b>	<b>3 090</b>	<b>3 076</b>	<b>89</b>	<b>3,0</b>	
Charges de personnel	1 914	1 969	1 981	67	3,5	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	892	929	914	22	2,4	2, 7
Amortissements	157	186	180	23	14,7	14
Variations des engagements internes	24	6	1	-23	-96,4	20
<b>Charges de transfert</b>	<b>51</b>	<b>152</b>	<b>56</b>	<b>5</b>	<b>9,4</b>	<b>8</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1,1</b>	<b>9</b>
Revenus financiers	18	15	21	3	15,9	
Charges financières	5	4	8	3	54,6	

Le compte de résultats consolidé enregistre un excédent de revenus de 70 millions. Le résultat de l'exercice se compose du *résultat opérationnel* (57 mio) et du résultat financier (13 mio). Il est inférieur à celui de 2012 (-33 mio), mais dépasse de 44 millions le résultat prévu dans le budget 2013.

Les *fonds secondaires et fonds de tiers* n'ont pas d'incidences sur le résultat annuel. La différence entre les entrées (revenus opérationnels) et les ressources effectivement utilisées (charges opérationnelles) est neutralisée par comptabilisation des variations des fonds avec incidences sur les résultats (diminution des revenus en 2013: -37 mio). L'acquisition de fonds secondaires et de fonds de tiers a fléchi d'une année à l'autre.

Par rapport à l'année précédente, les *revenus opérationnels* ont progressé de 61 millions (+2,0%) et s'établissent à 3189 millions. Les prévisions pour 2013 n'ont en revanche pas été atteintes (résultat inférieur de 69 millions), l'écart le plus important (-40 mio) résultant de l'abandon de l'inscription à l'actif des prestations propres dans les *autres revenus* de l'IPS. Si l'on exclut de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers, on constate que les revenus opérationnels de 2012 et de 2013 sont dans l'ensemble similaires (3226 mio), mais inférieurs de 57 millions au budget, principalement en raison d'un recul des compensations par des fonds secondaires et des fonds de tiers. Il est difficile de prévoir l'évolution de ces variations, car celles-ci peuvent être très fortes d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des projets d'enseignement et de recherche.

Les différentes catégories de revenus ont évolué comme suit: les fonds primaires (2379 mio) se sont accrus de 37 millions (+1,6%) par rapport à 2012. Ils comprennent les contributions directes de la Confédération, soit la *contribution financière* (2074 mio) et la *contribution aux loyers* (305 mio). La part des fonds primaires se monte, comme l'année précédente, à près de 75% des revenus opérationnels. Les revenus des *fonds secondaires et fonds de tiers* - variations comprises - s'inscrivent à 676 millions et représentent environ 21% des revenus opérationnels, comme l'année précédente (2012: 662 mio). Les 4% restants se répartissent entre les *revenus de prestations de service* (105 mio) et les autres revenus (29 mio).

Les *charges opérationnelles* ont progressé de 94 millions (+3,1%) pour s'établir à 3132 millions, mais restent inférieures de 110 millions au montant budgétisé (-3,4%). Elles sont constituées en majeure partie par les charges de personnel (1981 mio, soit 63%). Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* de 914 millions englobent notamment les loyers afférents aux immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF (305 mio). La forte hausse des amortissements (+23 mio, soit +14,7%), qui atteignent 180 millions, est liée aux importants investissements des années précédentes, qui entraînent désormais des amortissements annuels plus élevés. La forte baisse des *variations des engagements internes* (-23 mio) découle principalement du fait que les nominations à l'EPFZ n'ont entraîné aucune hausse de ces engagements en 2013.



Les *charges de transfert* sont inférieures de 96 millions au montant budgété pour la raison suivante: géré en majeure partie de façon centralisée par le Conseil des EPF, ce poste est inscrit au budget en cours d'année selon les différents projets en cours, puis affecté aux institutions. Les charges effectives des unités du domaine des EPF sont ensuite imputées selon leur nature, mais le budget n'est pas adapté ultérieurement. En revanche, la charge de transfert initialement inscrite au budget a été modifiée en raison des deux augmentations budgétaires successives concernant les revenus, afin d'éviter une distorsion du résultat de l'exercice budgété: dans le cadre du transfert du crédit d'investissement vers la contribution financière (19,8 mio), les charges

de transfert inscrites au budget ont été augmentées du même montant. De même, elles ont été revues à la hausse après le relèvement des ressources affectées provenant du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» (tranche de 12,0 mio pour 2013).

Le *résultat financier* conserve son niveau de l'année précédente (13 mio), mais est nettement supérieur au montant prévu au budget. Les produits plus élevés des intérêts dans les revenus financiers ont été neutralisés par des adaptations de la valeur vénale des titres dans les charges financières.

### 323 Compte des investissements consolidé

#### Résultat consolidé du compte des investissements

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012 val. abs.	%
<b>Solde du compte des investissements</b>	<b>-226</b>	<b>-277</b>	<b>-244</b>	<b>-19</b>	<b>8,2</b>
<b>Solde des investissements dans des immobilisations corporelles</b>	<b>-219</b>	<b>-267</b>	<b>-236</b>	<b>-18</b>	<b>8,1</b>
<b>Recettes d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-0</b>	<b>-7,7</b>
<b>Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>219</b>	<b>268</b>	<b>237</b>	<b>18</b>	<b>8,0</b>
Immeubles	-	3	0	0	n.d.
Installations techniques et machines	180	214	165	-15	-8,3
Technologies de l'information	38	50	71	33	84,7
Immobilisations incorporelles	1	1	1	-0	-36,7
<b>Solde des investissements dans des placements financiers</b>	<b>-7</b>	<b>-10</b>	<b>-8</b>	<b>-1</b>	<b>13,4</b>

Le compte des investissements consolidé comprend les dépenses liées à l'achat ou à la création (prestations propres) d'actifs financiers, ainsi que les recettes d'investissement provenant de la vente de ces derniers. En principe, on ne comptabilise que les investissements entrant dans les actifs du domaine des EPF. Font exception à cette règle les cofinancements d'immeubles dont la Confédération est propriétaire, qui figurent dans les placements financiers et sont amortis tout au long de la période d'utilisation de l'objet financé.

Les *recettes d'investissement* sur immobilisations corporelles ne pèsent guère dans la balance. Il n'y a pas eu de sortie majeure parmi les immobilisations corporelles.

Les *dépenses d'investissement pour immobilisations corporelles* sont supérieures de 18 millions (+ 8,0 %) à celles de 2012. Les investissements dans les nouvelles acquisitions et dans le remplacement des installations techniques et machines dans le domaine scientifique restent importants. Pendant l'exercice sous revue, on a particulièrement investi dans les *technologies de l'information* (+ 32,6 mio, soit + 84,7 %). La part des investissements dans les aménagements spécifiques au locataire ou dans les équipements d'exploitation (Code des frais de construction, CFC 3) au sein des *installations techniques et machines* représente 59 millions (2012: 75 mio), ce qui explique le recul de 15 millions environ (- 8,3 %) par rapport à 2012.

Les investissements les plus importants dans les *installations techniques et machines* (installations meubles en construction ou installations achevées) et dans les technologies de l'information englobent:

- l'achèvement d'installations pour le rayonnement synchrotron (recherche sur les matériaux) à l'IPS (env. 40 mio nets);
- le calculateur à haute performance «Piz Daint» (31,8 mio), les aménagements spécifiques au locataire (3,9 mio) et l'alimentation secondaire des composants informatiques (5,2 mio) au CSCS de Lugano;
- le Research High Performance Computing (HPC) System (14,1 mio) de l'EPFL au CSCS;
- les aménagements spécifiques au locataire de la plate-forme sciences de la vie HPL (6,5 mio);
- le développement des installations à haute tension pour l'exploitation des équipements de recherche de grande envergure à l'IPS (5,8 mio).

Par le passé, une centaine de millions par an était généralement consacrée aux projets informatiques (charges et investissements). En 2013, ces dépenses ont atteint 145 millions, dont 74 millions pour les charges informatiques et 71 millions pour les investissements (voir ch. 322/7). Ces investissements supplémentaires sont notamment motivés par la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance.

Durant l'exercice sous revue, les investissements dans les installations techniques, les machines et les technologies de l'information qui ont été financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers s'établissaient à 37 millions environ. Ce montant est inférieur à celui de 2012 (43 mio).

Les cofinancements englobent 7,6 millions pour le projet Neubau Oberer Leonhard, un bâtiment de l'EPFZ (bâtiment LEE), et 0,5 million pour la rénovation de la salle des professeurs dans le bâtiment principal de l'EPFZ.

### 324 Compte des flux de fonds consolidé

#### Résultat consolidé du compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2012	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>195</b>	<b>84</b>	<b>-112</b>	<b>-57,2</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>432</b>	<b>360</b>	<b>-72</b>	<b>-16,7</b>	
<b>Cash-flow</b>	<b>267</b>	<b>258</b>	<b>-9</b>	<b>-3,5</b>	
Résultat de l'exercice	102	70	-33	-31,9	
Amortissements	157	180	23	14,7	14
Variations des provisions	7	7	-0	n.d.	19
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	1	1	0	n.d.	
<b>Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net</b>	<b>-30</b>	<b>41</b>	<b>71</b>	<b>-237,4</b>	
<b>Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté</b>	<b>195</b>	<b>61</b>	<b>-134</b>	<b>-68,7</b>	<b>20</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>-207</b>	<b>-233</b>	<b>-26</b>	<b>12,6</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-206</b>	<b>-233</b>	<b>-26</b>	<b>12,9</b>	<b>14</b>
Immeubles, installations techniques, technologies de l'information	-218	-236	-18	8,2	
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	12	4	-9	-70,8	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-36,7</b>	<b>14</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>1</b>	<b>-16</b>	<b>-17</b>	<b>n.a.</b>	<b>10, 12</b>
<b>Cash-flow libre</b>	<b>226</b>	<b>110</b>	<b>-116</b>	<b>-51,2</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>-30</b>	<b>-26</b>	<b>4</b>	<b>-12,3</b>	

#### Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2012	Compte 2013	Ecart p.r. au C 2012		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Etat des liquidités au 1.1.</b>	<b>1 246</b>	<b>1 442</b>	<b>195</b>	<b>15,7</b>	<b>10</b>
Augmentation/diminution	195	84	-112	-57,2	
<b>Etat des liquidités au 31.12</b>	<b>1 442</b>	<b>1 525</b>	<b>84</b>	<b>5,8</b>	<b>10</b>

Le compte des flux de fonds recense les flux de fonds provenant des activités courantes, des activités d'investissement et des activités de financement. Ils sont représentés selon la méthode indirecte. Le total des *flux de fonds* correspond aux variations du fonds des liquidités et placements à court terme.

Le *cash-flow* de 258 millions provient principalement du résultat annuel, majoré des amortissements. Outre le *cash-flow* (+ 258 mio), les flux de fonds provenant des activités courantes (360 mio) incluent la baisse de l'actif circulant net (+ 41 mio) et l'augmentation du capital affecté (+ 61 mio). Cette dernière est liée à l'excédent émanant des revenus des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Les sorties de fonds nettes destinées aux immobilisations corporelles atteignent 233 millions; elles résultent des *activités d'investissement*.

Les flux de fonds provenant des *activités de financement* ont essentiellement été influencés à hauteur de 21 millions par le transfert des engagements envers les assurances sociales (AVS, CNA, etc.), qui sont désormais comptabilisés dans les engagements courants au lieu des engagements financiers. Jusqu'à présent, toute modification des engagements envers les assurances sociales était présentée de manière erronée comme un financement; elle apparaît maintenant dans les activités courantes (variation de l'actif circulant net).

Le solde de 84 millions des flux de fonds révèle l'évolution du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme».

## 325 Bilan consolidé

### Bilan consolidé

mio CHF	2012	2013	Ecart p.r. au C 2012		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Actif</b>	<b>2 688</b>	<b>2 845</b>	<b>158</b>	<b>5,9</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>1 681</b>	<b>1 749</b>	<b>68</b>	<b>4,1</b>	
Liquidités et placements à court terme	1 442	1 525	84	5,8	10
Créances	61	61	-0	-0,4	11
Placements financiers à court terme	141	120	-21	-14,6	12
Stocks	12	12	-0	-0,2	13
Comptes de régularisation actifs	25	31	6	22,6	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 007</b>	<b>1 096</b>	<b>89</b>	<b>8,9</b>	
Immobilisations corporelles	901	954	53	5,9	14
Immobilisations incorporelles	2	1	-1	-26,9	14
Prêts	1	3	1	89,9	16
Participations	1	3	1	83,1	15
Placements financiers à long terme	101	136	34	33,9	12
<b>Passif</b>	<b>2 688</b>	<b>2 845</b>	<b>158</b>	<b>5,9</b>	
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>390</b>	<b>417</b>	<b>27</b>	<b>6,9</b>	
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>298</b>	<b>326</b>	<b>28</b>	<b>9,3</b>	
Engagements courants	157	211	54	34,6	17
Engagements financiers à court terme	27	2	-25	-94,1	18
Comptes de régularisation passifs	52	44	-8	-14,5	
Provisions à court terme	63	69	6	10,3	19
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>92</b>	<b>91</b>	<b>-1</b>	<b>-1,1</b>	
Engagements financiers à long terme	12	11	-1	-9,8	18
Provisions à long terme	81	81	0	0,2	19
<b>Capital affecté</b>	<b>1 395</b>	<b>1 456</b>	<b>61</b>	<b>4,4</b>	<b>20</b>
Fonds secondaires	309	306	-3	-1,0	20
Fonds de tiers	827	892	65	7,9	20
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	99	104	5	5,3	
Fonds propres (engagements internes)	160	154	-6	-3,9	20
<b>Capital propre</b>	<b>903</b>	<b>973</b>	<b>70</b>	<b>7,8</b>	
<b>Autre capital propre</b>	<b>273</b>	<b>236</b>	<b>-37</b>	<b>-13,6</b>	
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	119	113	-6	-4,7	
Réserves libres	55	55	0	0,7	
Capital propre divers	99	67	-32	-32,1	
<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>630</b>	<b>737</b>	<b>107</b>	<b>17,0</b>	

Le bilan rend compte de la structure du patrimoine et du capital du domaine des EPF. Son actif se subdivise en actif circulant et actif immobilisé. La structure de son passif a pour particularité de comprendre, outre les capitaux de tiers et le capital propre, le capital affecté. A titre d'information complémentaire, un rapprochement indique en annexe (voir ch. 20) comment les composantes du capital affecté sont ventilées entre les capitaux de tiers et le capital propre. Cette répartition obéit aux critères régissant le compte consolidé de la Confédération (CCC).

Le total du bilan consolidé s'inscrit à 2845 millions (+ 158 mio, soit + 5,9 % par rapport à 2012). Il faut noter que les immeubles utilisés par le domaine des EPF appartiennent presque tous à la Confédération et qu'ils sont dès lors absents du bilan du domaine des EPF, mais figurent à l'actif de celui de la Confédération (valeur comptable au 31.12.2013: 4,4 mrd).

L'*actif circulant* s'est accru de 68 millions. Cette hausse est liée au fait que les fonds secondaires et les fonds de tiers qui ne sont pas immédiatement utilisés sont placés auprès de la Confédération ou sur le marché, sur la base du contrat de trésorerie en vigueur et des directives de placement du Conseil des EPF. Ces placements à court terme auprès de la Confédération se montent à 1246 millions (2012: 1177 mio). Ces fonds sont comptabilisés sous le poste «Liquidités et placements à court terme».

L'*actif immobilisé* a fortement progressé. La hausse de 89 millions concerne principalement les immobilisations corporelles (+ 53 mio) et les placements financiers à long terme (+ 34 mio). Parmi les immobilisations corporelles, les installations en construction pour les aménagements spécifiques au locataire de l'EPFZ, ainsi que les biens d'équipement informatiques de l'EPFZ et de l'EPFL affichent la progression la plus importante. L'accroissement des placements financiers à long terme résulte

en grande partie d'un transfert entre les placements financiers à court terme et ceux à long terme (env. 30 mio), exécuté à l'IPS.

Parmi les *capitaux de tiers à court terme*, les engagements envers les assurances sociales (env. 21 mio) ont été transférés des engagements financiers à court terme vers les engagements courants.

La progression du *capital affecté* de 61 millions, qui s'établit à 1456 millions, découle d'un afflux de nouveaux capitaux. La comptabilisation des compensations issues de fonds secondaires et de fonds de tiers est reportée, de même que la comptabilisation de l'utilisation de ces compensations pour des projets d'enseignement et de recherche. La majeure partie des compensations destinées aux projets de recherche, et surtout celles qui émanent de fonds de tiers, sont versées à titre de provision. Après achèvement des projets de recherche (1 à 3 ans), les fonds non utilisés sont portés au capital affecté, faisant ressortir les prestations restant à fournir en matière d'enseignement et de recherche. Aux côtés des fonds secondaires et des fonds de tiers, les fonds propres destinés aux engagements internes et ceux pour les cofinancements des immeubles de la Confédération constituent

d'autres composantes du capital affecté. Les *engagements internes* apparaissant au bilan ont diminué de 6 millions durant l'exercice sous revue pour s'établir à 154 millions. Ceux qui portent sur la titularisation de professeurs (nominations) ou sur des projets d'enseignement et de recherche sont inscrits au passif. Ces engagements internes sont financés en majeure partie par la contribution financière de la Confédération. Les cofinancements sont des fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles (dons). Si les immeubles partiellement financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la préention partielle du domaine des EPF sur ces immeubles en cas de vente. Les cofinancements sont également inscrits à l'actif sous les placements financiers à long terme, en tant que créance envers la Confédération, et amortis au fil du temps. En 2013, les cofinancements ont affiché une croissance nette de 5 millions.

En termes nets, le capital propre consolidé a augmenté de 70 millions pour atteindre 973 millions, en raison du résultat annuel obtenu.

## 326 Etat du capital propre consolidé

### Etat du capital propre consolidé

mio CHF	Total du capital propre	Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	Réserves libres	Capital propre divers	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
<b>Etat au 1.1.2012</b>	<b>804</b>	<b>75</b>	<b>44</b>	<b>96</b>	<b>479</b>	<b>111</b>
Transferts dans le capital propre	1	44	13	3	96	-155
Postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	102	-	-	-	-	102
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>103</b>	<b>44</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>96</b>	<b>-53</b>
Transactions distinctes	-5	-0	-3	0	-2	-
<b>Etat au 31.12.2012</b>	<b>903</b>	<b>119</b>	<b>55</b>	<b>99</b>	<b>572</b>	<b>58</b>
Transferts dans le capital propre	-0	-6	0	-32	139	-102
Postes enregistrés sous le capital propre	0	-	0	-	-	-
Résultat de l'exercice	70	-	-	-	1	70
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>70</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>-32</b>	<b>140</b>	<b>-33</b>
Transactions distinctes	-0	-	0	-	-0	-
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>973</b>	<b>113</b>	<b>55</b>	<b>67</b>	<b>712</b>	<b>26</b>

L'état du capital propre consolidé renseigne sur les répercussions engendrées au niveau du patrimoine par les opérations enregistrées au cours de l'exercice sous revue. Il montre les charges et revenus enregistrés directement dans le capital propre, hors compte de résultats, ainsi que les changements intervenus dans les différentes catégories entrant dans le capital propre.

#### *Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération*

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Leur affectation, au titre de l'utilisation des bénéfiques, s'effectue lors du bouclage des comptes. Le Conseil des EPF réserve ces ressources aux projets stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son mandat de prestations et des conventions d'ob-

jectifs passées avec les EPF et les établissements de recherche. Les variations de la réserve sont comptabilisées sous le capital propre, en regard du poste «Résultat de l'exercice». Le recul des réserves provenant de la contribution financière de la Confédération atteint près de 6 millions. Les changements sont présentés ci-après:

- Conseil des EPF: baisse de 8 millions pour s'établir à 51 millions. Les fonds serviront à des projets stratégiques du domaine des EPF dans les années à venir.
- IPS: dissolution complète des réserves de 3 millions. Les ressources ont été utilisées en 2013 pour le projet d'infrastructure nationale de recherche SwissFEL.
- FNP: baisse des réserves de 3 millions, qui atteignent 15 millions. Les réserves doivent servir à la construction prévue du laboratoire phytosanitaire (début des travaux en 2013; achèvement en 2015) et à la rénovation du laboratoire du bâtiment principal (dès 2015).
- LFEM: accroissement des réserves de 5 millions, qui s'inscrivent à 16 millions. La constitution de réserves est destinée à la réalisation de projets de construction (Energie Areal et NEST).

- IFAEPE: accroissement de 3 millions pour atteindre 32 millions. De manière générale, ces réserves servent à la recherche (par ex. projet sur les cours d'eau suisses, élargissement des sciences sociales) et au financement de l'infrastructure correspondante (par ex. transformation des halles d'essai – équipement de l'Aquatikum avec les instruments nécessaires (CFC 3); équipements de recherche de Kastanienbaum).

#### *Réserves libres et capital propre divers*

Les réserves libres et le capital propre divers sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux établissements de recherche. Elles sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. L'affectation des bénéfices est opérée lors du bouclage des comptes.

#### *Résultats reportés/résultat de l'exercice (excédent du bilan)*

Les réserves provenant du solde reporté sont constituées chaque année dans le cadre de l'utilisation des bénéfices. Le résultat de l'exercice comprend la partie non encore distribuée du résultat («bénéfice»).

## 33 Annexe au compte annuel consolidé

### 331 Explications générales

#### 1 Principes

##### Bases légales

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110);
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3);
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123);
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (version de septembre 2011).

##### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich;
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich;
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne;
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen;
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos;
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, St-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum.

##### Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC). Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

##### Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport de gestion 2013 du Conseil des EPF sur le domaine des EPF (partie «Organisation et gouvernance»).

##### Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé pour la même période. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

- *Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 «SG-DEFR» pour le domaine des EPF. Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement correspondant est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL (UA 620). Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et sont directement transférés dans le «patrimoine» économique des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

- *Transferts de crédits*

##### a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013 (art. 5, al. 2) habilite le Conseil fédéral à déléguer au DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), la compétence de procéder au cours de l'exercice, pour un volume limité à 20 % du crédit d'investissement, à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL (UA 620) destiné aux constructions dans le domaine des EPF et la contribution financière pour le domaine des EPF (UA 701 SG-DEFR) destinée à l'exploitation, ou inversement.

En 2013, un transfert de crédit sans incidences financières de 19,8 millions (voir ch. 341) a été effectué au profit de la contribution financière.

##### b) Crédits d'engagement

L'art. 10 de l'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013 habilitait le DEFR à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2013 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 5 % du plus petit montant des deux crédits d'engagement concernés. Aucun transfert n'a été nécessaire en 2013.



- **Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération**  
Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le domaine des EPF sont comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF apparaît dans le compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidences financières sous l'UA 701 «SG-DEFR» pour le domaine des EPF. Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant au titre des revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

#### Modification des principes comptables

L'IPS n'inscrit plus aucune prestation propre à l'actif depuis 2012. En raison du passage à SAP4Four, les conditions requises pour l'inscription à l'actif n'étaient plus remplies. Le budget 2013 comprend encore au poste «Autres revenus» des revenus de prestations propres inscrites à l'actif.

## 2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

#### Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux qui sont appliqués par la Confédération (principe du produit brut, de l'universalité, de l'annualité et de la spécialité).

En vertu de l'art. 35, al. 1, de la loi sur les EPF, le compte consolidé du domaine des EPF fournit un aperçu de la situation réelle de la fortune, des finances et des revenus, abstraction faite des transferts internes. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, permanence des méthodes comptables, produit brut) s'inspirent des normes de présentation du *compte consolidé de la Confédération (CCC)*: ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

#### Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC): ils figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

#### Principales différences par rapport aux normes de présentation du CCC

*Différence:* en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs

engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

*Justification:* en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

*Conséquence:* le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements à venir. Ainsi, dans le compte de résultats, les variations des provisions ne figurent pas complètement dans l'exercice comptable correspondant.

*Différence:* au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend, d'une part, des prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels des ressources ont déjà été versées, et, d'autre part, les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

*Justification:* la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

*Conséquence:* la structure du bilan présente une autre catégorie de passifs, en plus des capitaux de tiers et du capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

## 3 Risques et gestion des risques

#### Gestion des risques dans le domaine des EPF

##### Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4.7.2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de gestion des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles sont entrées en vigueur le 15.2.2007 à la suite d'une décision présidentielle. Elles définissent en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et le financement des mesures;
- le contrôle de gestion en matière de risques.

### *Responsabilité et processus de gestion des risques*

Comme l'exige l'autonomie sur laquelle la loi sur les EPF fonde le travail d'enseignement et de recherche et le transfert de savoir et de technologie des six institutions, chacune de ces dernières répond de la gestion des risques qu'elle encourt. Les présidents des EPF ainsi que la directrice et les directeurs des établissements de recherche sont donc les principaux responsables de la gestion des risques dans leur établissement.

Sur la base des directives du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont donc tous mis en place leur propre processus de gestion des risques. Celui-ci comprend l'identification et l'appréciation des risques individuels, des stratégies permettant de maîtriser ces risques et un contrôle adapté. Au sein de chaque institution, un responsable de la gestion des risques ou un comité de gestion des risques coordonne les activités et pilote les processus dans ce domaine. Le plus souvent, le responsable de la gestion des risques est soutenu par un comité ad hoc. Dans les faits, la mise en œuvre de la gestion des risques dans les différentes institutions est soumise à l'examen de l'audit interne du Conseil des EPF, qui fait rapport au comité d'audit du Conseil.

### **Risques dans le domaine des EPF**

#### *Risques dans les différentes institutions*

Le catalogue de risques diffère en fonction du profil de chaque institution. Les risques majeurs varient par exemple selon qu'il s'agit d'une haute école ou d'un établissement de recherche. L'orientation spécifique et la taille de chaque institution ont également une influence sur les risques auxquels elle est exposée. Ainsi, l'appréciation du même risque peut varier d'une école polytechnique ou d'un établissement de recherche à l'autre.

Dans leur catalogue de risques, les six institutions ont procédé à une description détaillée des risques qu'elles ont identifiés et des dommages qui peuvent en découler, et les ont évalués selon deux critères: la probabilité de leur occurrence et leurs conséquences financières (importance du dommage potentiel). Leurs effets potentiels sur la réputation de l'institution ont également été examinés de près. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche mettent leurs catalogues de risques individuels à jour une fois par an au moins, à la lumière des changements de contexte et de l'évolution des risques. Chaque catalogue distingue les catégories suivantes:

- risques financiers et économiques;
- risques juridiques;
- risques matériels, risques techniques et risques liés aux éléments naturels;
- risques découlant de personnes ou de l'organisation;
- risques technologiques et naturels;
- risques sociaux et politiques;
- risques environnementaux et écologiques.

Pour les deux EPF et les établissements de recherche, les risques majeurs se caractérisent par des conséquences financières potentielles lourdes et une probabilité d'occurrence supérieure à

la moyenne; en outre, ils menacent directement l'accomplissement des tâches légales de l'institution.

Dans leur rapport annuel, les institutions donnent connaissance de l'existence, de l'étendue et des conséquences financières des risques majeurs qui les menacent. En outre, elles doivent informer, directement et sans retard, le Conseil des EPF en sa qualité d'organe de surveillance du domaine des EPF, des évolutions des risques et des dommages extraordinaires. Par conséquent, lors de sa séance des 25 et 26 septembre 2013, le Conseil des EPF a pris connaissance du catalogue consolidé des risques majeurs du domaine des EPF. En outre, les catalogues de risques du domaine des EPF sont présentés une fois par an au département compétent. Les risques recensés n'ont guère changé par rapport à 2012.

Les risques suivants, non évalués, comptent parmi les risques les plus souvent cités dans les catalogues des institutions:

- perte significative de moyens financiers;
- violence ou menace contre des personnes;
- risques informatiques (perte de données, accès non autorisé, communication, etc.);
- fraude scientifique;
- qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations;
- criminalité/vandalisme;
- dégradation/perde d'équipements ou d'appareils de recherche coûteux;
- accidents (professionnels et non professionnels) de collaborateurs ou d'hôtes.

#### *Instruments et mesures en matière de gestion des risques*

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages, subsidiairement à d'autres mesures.

#### *Assurances*

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a, al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3), le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité [RS 170.32]). Pour cela, les institutions doivent tenir compte des risques qu'elles encourent mais aussi veiller à maintenir un rapport coûts-bénéfices convenable et respecter les règles de la Confédération en matière de marchés publics. Les polices doivent être conformes aux normes en vigueur sur le marché suisse de l'assurance et être souscrites auprès de compagnies autorisées à pratiquer en Suisse.



Il incombe à chaque institution de contracter les polices nécessaires et de gérer son portefeuille d'assurances. Les directives du Conseil des EPF disposent simplement qu'outre les assurances prescrites par la loi, les EPF et les établissements de recherche doivent conclure, en vue d'une couverture de base, les assurances suivantes:

- une assurance choses et pertes d'exploitation;
- une assurance responsabilité civile d'entreprise;
- les assurances nécessaires à une couverture aussi complète que possible des risques majeurs.

Il faut toutefois noter qu'on ne peut assurer tous les risques majeurs ni financer leur assurance. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont conclu des assurances choses et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour couvrir les dommages dus aux incendies et éléments naturels (EPFZ: 1,7 mrd pour les dommages aux infrastructures, EPFL: 700 mio pour les

dommages aux infrastructures, IPS: 1 mrd, LFEM: 161 mio). En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50 %), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques comme le prescrivent les directives.

#### **Publication des risques**

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction de l'évaluation de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50 % de probabilité), soit en annexe dans les engagements conditionnels.

### 332 Explications relatives au compte annuel consolidé

#### Postes du compte de résultats

#### 1 Contribution financière de la Confédération

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs.	%
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 041</b>	<b>2 074</b>	<b>2 074</b>	<b>33</b>	<b>1,6</b>

La contribution financière de la Confédération a été utilisée pour réaliser les objectifs conformément à la loi sur les EPF (RS 414.110) et au mandat de prestations pour les années 2013 à 2016.

Elle a augmenté de 33 millions (+ 1,6%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est modeste, car le domaine des EPF a accru son activité de construction par rapport à 2012 et inscrit au budget 60 millions supplémentaires au titre du crédit d'investissement (crédit A4100.0125, 620 OFCL).

Conformément à l'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013, une contribution financière de 2054,1 millions a été allouée au domaine des EPF. A ce chiffre se sont ajoutés en cours d'année 19,8 millions au titre d'un transfert de crédit sans incidence budgétaire (art. 20, al. 5, OFC, RS 611.01) effectué aux dépens du crédit d'investissement dans des constructions du domaine des EPF (A4100.0125, 620/OFCL). La contribution financière s'est élevée à 2073,9 millions du fait de ce transfert.

Les montants suivants ont été investis en 2013 dans les grandes infrastructures de recherche du domaine des EPF (objectif 4 du mandat de prestations 2013-2016):

- calcul à haute performance en pétaflops au CSCS de Lugano (EPFZ): 18,4 millions (compte 2012: 20,0 mio);
- SwissFEL à l'IPS: 38,4 millions (compte 2012: 19,0 mio), dont 13,4 millions au titre de la contribution financière et 25 millions au titre des investissements de construction (UA 620 OFCL);
- Blue Brain à l'EPFL: 13,4 millions (rien dans le compte 2012). Ce montant est apporté en tant que participation de l'EPFL dans le cadre du projet phare européen FET «Human Brain Project».

Le Conseil des EPF a accordé une contribution de 25,5 millions (2012: 23,2 mio) pour la réalisation de programmes et de projets d'importance nationale de la Conférence universitaire suisse (CUS). Il s'agit pour l'essentiel des programmes communs Nano-Tera.CH (8,0 mio) et SystemsX.ch (12,5 mio), qui sont d'importance nationale et ont été décidés par la CUS, ainsi que de projets

de coopération et d'innovation (PCI-CUS, 4,8 mio). Pour ces projets, la CUS ou le Fonds national (Nano-Tera.ch et SystemsX.ch) allouent les contributions aux chercheurs par voie de concours.

Le Conseil fédéral veut particulièrement encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie, en vue de promouvoir la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique. Sur les 60 millions accordés au domaine des EPF dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» pour la période 2013 à 2016, la contribution financière comprenait 12 millions en 2013. Ces fonds affectés sont notamment utilisés pour constituer des équipes de chercheurs et pour développer des infrastructures de recherche dans le domaine de l'énergie (voir ch. 355).

La contribution du Conseil des EPF aux financements incitatifs et d'aide au démarrage des projets stratégiques d'enseignement et de recherche du domaine des EPF et à la poursuite de la mise en place des centres de compétences mentionnés à l'objectif 6 du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016 s'établissait à 25,7 millions (2012: 16,1 mio). Ce montant comprend des contributions de 6,0 millions chacune aux chefs de file respectifs (IPS et EPFZ) des deux centres de compétences dans les domaines de l'énergie et de la mobilité (CCEM) ainsi que de l'environnement et de la durabilité (CCES), dont le financement 2013 a été entièrement garanti conformément à l'arrêté du Conseil des EPF de décembre 2012.

De plus, la contribution financière incluait en 2013 le financement du démantèlement des accélérateurs de l'IPS (1,75 mio annuellement sur une période de 40 ans) et du surcoût du réseau de mesure des séismes de grande amplitude à l'EPFZ (0,4 mio).

Les ressources provenant de la contribution financière ont permis, d'une part, de couvrir les dépenses opérationnelles courantes et, d'autre part, de financer des investissements dans les immobilisations corporelles meubles et les immobilisations incorporelles. Ces investissements s'élèvent, au total, à près de 199 millions (2012: 176 mio; voir ch. 323).

## 2 Contribution de la Confédération aux loyers

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Contribution de la Confédération aux loyers</b>	<b>301</b>	<b>315</b>	<b>305</b>	<b>4</b>	<b>1,3</b>

La contribution de la Confédération aux loyers est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit n'est pas compris dans le plafond des dépenses. Il a certes des répercussions financières, mais n'a pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Les calculs se basent sur les amortissements théoriques et sur les coûts du capital des immeubles, auxquels viennent s'ajouter des émoluments de traitement.

Le taux d'intérêt applicable à la rémunération du capital moyen investi est demeuré à 3,0 % en 2013, comme l'année précédente.

Fin 2013, la valeur comptable des immobilisations (immeubles et bien-fonds) s'inscrit à 4,4 milliards.

Les immeubles sont en général amortis sur une période de 40 ans. Les investissements destinés à l'augmentation et au maintien de la valeur sont inscrits à l'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour la valeur foncière. La valeur globale à l'état neuf des immeubles du domaine des EPF appartenant à la Confédération s'élève fin 2013 à environ 7,2 milliards, dont 6,1 milliards pour la valeur immobilisée et 1,1 milliard pour la valeur foncière.

Sur la contribution totale de la Confédération, quelque 180,5 millions sont consacrés aux amortissements et 124,2 millions aux intérêts théoriques sur la valeur immobilisée et aux émoluments de traitement.

## 3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers</b>	<b>761</b>	<b>713</b>	<b>713</b>	<b>-48</b>	<b>-6,3</b>
<b>Fonds secondaires</b> (Confédération, organisations gouvernementales et internat.)	<b>471</b>	<b>477</b>	<b>451</b>	<b>-20</b>	<b>-4,2</b>
Fondation Fonds national suisse (FNS)	175	184	175	0	0,2
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. Projets CUS d'importance nationale, PRN)	38	46	34	-4	-10,1
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	54	35	37	-17	-31,6
Mandats de recherche de la Conf. (recherche du secteur public)	79	75	70	-8	-10,5
Programmes-cadres de recherche de l'UE	126	137	135	9	7,0
<b>Fonds de tiers</b>	<b>290</b>	<b>236</b>	<b>262</b>	<b>-28</b>	<b>-9,7</b>
Coopération avec l'économie	150	153	134	-16	-10,6
Dons et legs	75	33	57	-18	-23,4
Autres fonds de tiers	65	50	70	5	7,9
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>-99</b>	<b>-25</b>	<b>-37</b>	<b>62</b>	<b>-62,8</b>

Les revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers ont reculé de 48 millions (- 6,3 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 713 millions. Ce total correspond aux attentes inscrites au budget (713 mio). Le fléchissement concerne tant les flux de fonds secondaires (- 20 mio, soit - 4,2 %) que ceux de fonds de tiers (- 28 mio, soit - 9,7 %).

Dans leur majorité, les projets d'enseignement et de recherche sont pluriannuels (de 3 à 5 ans env.). On ne comptabilise dans les revenus que les flux de fonds effectifs de l'exercice. A la fin de l'année, la part des revenus non encore utilisée figure au bilan

dans le capital affecté en tant que prestations dues. La contrepartie est inscrite au poste «Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers» du compte de résultats. Leur montant dépend de l'évolution des projets. Durant l'année sous revue, les prestations dues ont augmenté de 37 millions. Ce montant est indiqué comme perte de revenus. Du fait de la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges (charges de biens et services et charges de personnel comprises) des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences sur le résultat.

Le recul des *fonds secondaires* de 20 millions découle principalement de revenus inférieurs dans les projets de la CTI. Le domaine des EPF avait inscrit dans le compte 2012 la part des fonds supplémentaires obtenus de la Confédération en faveur de la CTI, en relation avec les mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Cet effet spécial disparaît dans le compte 2013. Les revenus tirés des projets de la CTI retrouvent donc leur niveau des années précédentes (37 mio).

La baisse des *revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche* tient à deux effets contraires: l'EPFZ a accru sensiblement ses recettes dans les projets CUS communs des hautes écoles (notamment SystemsX.ch et Nano-Tera.ch) grâce à des projets supplémentaires, tandis que le démarrage des nouveaux programmes des Pôles de recherche nationaux (PRN) Robotics et Synapsy de l'EPFL a été plus lent que prévu. Le total des fonds PRN est donc nettement inférieur au niveau de 2012, avec des répercussions négatives correspondantes sur le compte consolidé du domaine des EPF.

La diminution des mandats de recherche de la Confédération (*recherche du secteur public*) relève des variations normales de ces fonds d'une année à l'autre.

Le domaine des EPF était le principal bénéficiaire en Suisse des ressources incitatives allouées dans le cadre du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche de l'UE (durée: de 2007 à 2013). Par rapport à l'année précédente, les revenus ont progressé de 9 millions pour atteindre 135 millions. L'EPFZ principalement a augmenté ses recettes grâce au nombre accru de projets et notamment aux bourses ERC Grants (+ 9,7 mio pour un total de 66,6 mio), mais l'EPFL a, elle aussi, enregistré de nouveau des revenus élevés (2013: 49,5 mio).

Les revenus provenant de *fonds de tiers* étaient inférieurs de 28 millions à leur niveau de 2012 (- 9,7 %). Comme l'année précédente, l'EPFZ a comptabilisé un montant issu du legs de Branco Weiss pour Society in Science, mais le don était un peu moins important (2013: 32 mio; 2012: 50 mio). Les recettes des partenariats avec les cantons (ou les universités cantonales), les communes, les organisations internationales, etc. sont inscrites dans les *autres fonds de tiers*. Il s'agit en majorité de contributions des cantons à de grands projets de recherche: le canton d'Argovie a de nouveau versé 6 millions à SwissFEL et le canton de Zurich (Unispital Zurich) 6 millions également pour l'installation de protonthérapie Gantry 3 de l'IPS. L'EPFL dégage sous les autres fonds de tiers des recettes pour le financement de chaires (3 mio).

#### 4 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>99</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>6</b>	<b>6,4</b>
<b>Emoluments d'utilisation, prestations de service</b>	<b>96</b>	<b>82</b>	<b>95</b>	<b>-1</b>	<b>-1,6</b>
Finances de cours et d'inscription	35	33	34	-0	-1,4
Brevets et licences	11	7	12	0	3,1
Prestations de service à caract. scientifique et administratif	50	42	49	-1	-2,7
<b>Ventes</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>-0</b>	<b>-3,0</b>
<b>Remboursements</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>35,6</b>
<b>Autres compensations</b>	<b>-18</b>	<b>2</b>	<b>-12</b>	<b>6</b>	<b>-31,8</b>

La hausse des revenus de prestations de service (+ 6 mio ou + 6,4 %) tient principalement à la baisse du solde négatif du poste *Autres compensations*, qui dépend entièrement de transferts à l'IPS. Celui-ci a corrigé les prestations scientifiques et les remboursements par l'intermédiaire de ce poste, pour des questions de transparence.

Le montant des recettes provenant des *finances de cours et d'inscription* est légèrement en-deçà de celui du compte 2012. Sur ce total, 22 millions proviennent de l'EPFZ, 11 millions de l'EPFL et près d'un million de l'IPS. Le montant des recettes provenant des finances de cours dépend du nombre d'étudiants et de doctorants et du montant des finances de cours semestrielles. Le nombre d'étudiants et de doctorants a continué d'augmenter en

2013 (28 046 contre 27 087 en 2012). Les finances de cours semestrielles sont, quant à elles, restées inchangées en 2013 (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7). Le faible recul des revenus provenant des finances de cours et d'inscription résulte du fait que l'EPFZ comptabilise depuis 2013 dans les *remboursements* les revenus des déplacements professionnels dans le cadre de séminaires et ceux des excursions. L'effet correspondant se monte à 1 million environ.

Le nombre de *brevets et licences* des deux EPF et des quatre établissements de recherche est relativement similaire à celui de l'exercice précédent (2013: 416; 2012: 425), tout comme les revenus correspondants.

## 5 Autres revenus

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Autres revenus</b>	<b>25</b>	<b>67</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>14,1</b>
Revenus des immeubles	11	12	12	1	11,4
Inscription de propres prestations à l'actif	-	40	-	-	-
Autres revenus divers	14	15	17	2	16,2

L'IPS avait inscrit dans le budget 2013 des prestations propres dans le cadre du projet SwissFEL. Dès le compte 2012, il a modifié la logique de comptabilisation en ce sens qu'il n'est plus possible d'imputer les coûts de personnel directs au projet, faute d'enre-

gistrement du temps de travail. L'inscription des prestations propres à l'actif a donc été supprimée à partir de l'exercice 2012. Les revenus des immeubles englobent les loyers imputés à l'Université de Genève en relation avec le campus Biotech (voir ch. 7).

## 6 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 914</b>	<b>1 969</b>	<b>1 981</b>	<b>67</b>	<b>3,5</b>
<b>Rétribution du personnel</b>	<b>1 572</b>	<b>1 628</b>	<b>1 629</b>	<b>56</b>	<b>3,6</b>
Professeurs	182	187	190	8	4,3
Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours	133	131	133	1	0,4
Autre personnel scientifique	691	737	718	26	3,8
Personnel technique et administratif	582	590	603	21	3,6
APG, CNA et autres remboursements	-16	-17	-15	1	-3,5
<b>Cotisations de l'employeur (assurances sociales)</b>	<b>303</b>	<b>306</b>	<b>314</b>	<b>11</b>	<b>3,5</b>
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité	99	100	102	3	3,3
Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque)	174	176	182	8	4,3
Assurance-maladie et accidents CNA (AP/ANP)	7	8	7	0	0,5
Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF/LAFam)	23	22	23	-0	-0,4
<b>Autres prestations de l'employeur</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>-1</b>	<b>-6,9</b>
<b>Personnel temporaire</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>-2</b>	<b>-20,1</b>
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>16,3</b>

Les charges de personnel ont progressé de 67 millions (+ 3,5 %) par rapport à l'exercice 2012. Le budget a été légèrement dépassé (+ 12 mio, soit + 0,6 %). La différence s'explique principalement par le plus grand nombre de postes et par les mesures salariales décidées par le Conseil des EPF. Les différentes charges de personnel ont évolué ainsi:

Les rétributions du personnel représentent 1629 millions (+ 56 mio, soit + 3,6 %). D'une part, la forte hausse des postes en équivalents plein temps (EPT), dont le nombre a augmenté de quelque 493 pour s'établir à 16 135 EPT (sans les 435 apprentis), a généré des charges supplémentaires de 35 millions. D'autre part, le conseil des EPF a accordé une compensation du renchérissement de 0,6 % et des mesures salariales individuelles de 1,2 % dans le cadre du nouveau système salarial (NSS). Ces mesures salariales ont engendré des charges supplémentaires de 20 millions.

Directement liées aux rétributions du personnel, les cotisations de l'employeur ont augmenté de 11 millions (+ 3,5 %) par rapport au compte 2012. En revanche, le relèvement du taux moyen des cotisations de l'employeur par rapport à 2012 n'a guère eu de conséquences (2013: 19,7%; 2012: 19,3 %).

La comparaison du total des assurances du personnel est légèrement distordue. L'exercice 2012 comprenait l'apport unique de l'employeur à l'institution de prévoyance du domaine des EPF chez PUBLICA (2012: 3,0 mio) pour le premier semestre 2012 afin d'atteindre le taux minimal de 11 % que doit représenter la cotisation obligatoire de l'employeur, conformément à l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1). Compte tenu du changement des bases techniques, cette cotisation de l'employeur disparaît entièrement dès le début du second semestre 2012 et pour les années suivantes.

Les 16 135 EPT se répartissent sur quelque 19 500 rapports de service (2012: 19 000). Le domaine des EPF assure en outre la formation de 435 apprentis (2012: 430) dans les filières professionnelles les plus variées.

Le nombre de professeurs a augmenté de 32,5 EPT pour s'inscrire à 771,5 EPT. Par conséquent, les rétributions des *professeurs* ont crû de 8 millions (+ 4,3 %). Les collaborateurs scientifiques enregistrent la hausse la plus marquée (+ 263 EPT; total de 9928 EPT). La tendance des dernières années se poursuit donc. Cette évolution se reflète principalement dans la catégorie *Autre personnel scientifique*, qui affiche des charges supplémentaires de 26 millions par rapport à 2012. Comme l'année précédente, la majeure partie des charges supplémentaires liées au personnel scientifique a été financée par des fonds secondaires et des fonds de tiers.

Le nombre accru de postes par rapport à 2012 est directement lié à la progression du nombre d'étudiants en 2013. Les postes supplémentaires ont notamment permis de conserver un taux d'encadrement stable dans les cursus de bachelor/master et de doctorat, qui s'inscrit respectivement à 27,7 étudiants par professeur et à 7,8 doctorants par professeur.

Le financement des 16 135 EPT se présente comme suit: la majeure partie, soit 66,7 % (2012: 67,3 %) ou 10 762 EPT, a été couverte par la contribution financière de la Confédération; 3746 EPT ont été financés par des fonds secondaires (2012: 3695 EPT) et 1627 EPT par des fonds de tiers (2012: 1421 EPT). La part financée par les fonds secondaires et les fonds de tiers a de nouveau progressé, passant de près de 32,7 % à 33,3 % du total des effectifs.

La part des charges de personnel financée par les fonds secondaires et les fonds de tiers représente 26 % et s'élève à près de 514 millions (2012: 496 mio), dont 352 millions pour les fonds secondaires et 162 millions pour les fonds de tiers.

Les rapports de travail à durée déterminée constituent un élément essentiel dans les hautes écoles et les établissements de recherche, car ils permettent à de nombreux doctorants et post-doctorants d'effectuer une formation avant de quitter l'institution concernée. Au domaine des EPF, près de 65 % des rapports de travail étaient à durée déterminée en 2013, comme l'année précédente. 90 % des contrats à durée déterminée en cours ont été conclus pour une durée maximale de 3 ans.

#### Financement des charges de personnel

	Total		Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf.		Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers	
	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT
2013	1 981	16 135	1 467	10 762	514	5 373
2012	1 914	15 642	1 418	10 526	496	5 116

Remarque: Effectifs: effectif moyen employé à plein temps (mesure: équivalents plein temps [EPT]), sans les apprentis (435 EPT)

## 7 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Charges de biens et services et charges d'exploitation</b>	<b>892</b>	<b>929</b>	<b>914</b>	<b>22</b>	<b>2,4</b>
<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>121</b>	<b>142</b>	<b>123</b>	<b>2</b>	<b>1,8</b>
Charges de matériel	95	108	99	4	4,6
Biens matériels non portés à l'actif	26	35	24	-2	-8,5
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>771</b>	<b>787</b>	<b>791</b>	<b>20</b>	<b>2,5</b>
Charges de locaux (loués à l'extérieur)	23	19	27	5	20,9
Charges de loyers, immeubles de la Confédération	301	315	305	4	1,3
Infrastructure	160	147	163	3	2,0
Charges administratives	16	18	14	-1	-9,2
Charges informatiques et de télécommunication	72	75	75	3	3,7
Commissions, honoraires, mandats R&D	67	74	69	2	3,2
Transports, assurances, émoluments	15	13	18	4	24,1
Autres prestations de service de tiers	13	19	15	1	10,7
Charges de bibliothèque	28	26	29	0	1,4
Frais	73	72	74	1	0,7
Autres charges de biens et services	3	12	2	-1	-44,4

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont crû de 22 millions (+ 2,1 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 914 millions. Elles sont en revanche restées inférieures de 15 millions au montant inscrit au budget.

La majeure partie des *charges d'exploitation* est imputable aux *charges de loyers* pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération (305 mio). Le total équivaut à la contribution de la Confédération aux loyers, qui figure dans les revenus (voir ch. 2).

Les charges de locaux (loués à l'extérieur) ont crû de 5 millions (+ 21%) par rapport à 2012, principalement en raison du campus Biotech de l'EPFL à Genève. Celle-ci impute partiellement ces coûts à l'Université de Genève (voir ch. 5).

Quelque 163 millions ont été consacrés à la maintenance et à la remise en état des *infrastructures*. Ce montant comprend les dépenses pour l'aménagement spécifique à l'utilisateur et au locataire ainsi que pour les parties du Code des frais de construction (CFC 3) non portées à l'actif (seuil d'inscription à l'actif:

100 000 fr. par objet). La surface utile principale de 928 600 m<sup>2</sup> est sensiblement supérieure à celle de 2012 (890 700 m<sup>2</sup>) en raison de l'achèvement de projets d'assainissement et de l'ajout de surfaces louées supplémentaires. Cette hausse a entraîné une consommation énergétique et des coûts de l'énergie plus élevés.

Les *biens matériels non portés à l'actif* comprennent les achats de petits appareils dont le montant est inférieur au seuil d'inscription à l'actif (5000 fr. par objet) applicable aux biens portés à l'actif. Par rapport à l'exercice précédent, les charges ont baissé de 2 millions (- 8,5 %) pour s'inscrire à 24 millions.

Durant l'exercice sous revue, le domaine des EPF a consacré près de 145 millions (2012: 110 mio) au poste *informatique et télécommunication* (investissements et charges). Ce montant est réparti à parts presque égales entre les charges et les investissements. Les dépenses de l'année 2013 dépassent celles des années précédentes, durant lesquelles des projets informatiques de l'ordre de 100 à 120 millions par an étaient réalisés. Cela tient principalement à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance.



## 8 Charges de transfert

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Charges de transfert</b>	<b>51</b>	<b>152</b>	<b>56</b>	<b>5</b>	<b>9,4</b>
Projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence	–	79	–	–	n.d.
Encouragement de la recherche énergétique	–	12	–	–	n.d.
Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS)	23	26	25	2	9,6
Bourses, prix, cotisations d'adhésion	13	20	12	-1	-9,6
Financement du démantèlement des accélérateurs	–	2	2	2	-
Contributions à la recherche versées à l'extérieur	15	14	17	2	14,4

Le total des *charges de transfert* comprend les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale, conformément à l'objectif 6 du mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016 et au message FRI pour la même période (FF 2012 2914).

Sous les *cotisations d'adhésion* sont comptabilisées, entre autres, les charges annuelles pour l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales.

Les charges inférieures au budget 2013 dans les *projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence* s'expliquent ainsi: les contributions sont budgétées de manière centralisée au Conseil des EPF, en tant que charges de transfert, avant d'être cédées aux institutions du domaine des EPF en cours d'année. Ces dernières comptabilisent les fonds sous d'autres catégories de charges selon leur utilisation. Ce procédé a également été appliqué aux fonds affectés pour l'*encouragement de la recherche énergétique*, conformément au plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée».

Les ressources destinées aux projets d'importance nationale (2013: 25,3 mio) de la CUS sont transférées en cours d'exercice au Fonds national suisse (FNS) et comptabilisées comme charges dans le bouclage individuel des comptes du Conseil des EPF. Le FNS choisit les projets et alloue les ressources de manière compétitive aux chercheurs (voir ch. 3). Il s'agit principalement des tranches annuelles des contributions aux initiatives suisses en biologie systémique pour Systems.X.ch (2013: 12,5 mio) et Nano-Tera.ch (2013: 8,0 mio). La tranche annuelle destinée à financer le démantèlement des accélérateurs de l'IPS (1,75 mio) est virée par l'intermédiaire des charges de transfert.

La contribution financière a été augmentée par un transfert de crédit de 19,8 millions à la charge du crédit d'investissement (voir ch. 1 et ch. 341). La hausse correspondante des charges budgétées en 2013 a été effectuée, comme en 2012, dans les charges de transfert, ce qui explique le relèvement du budget 2013 à près de 152 millions par rapport aux 132 millions initiaux.

## 9 Résultat financier

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart p. r. au C 2012 val. abs. %	
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1,1</b>
Revenus financiers	18	15	21	3	15,9
Charges financières	5	4	8	3	54,6

Le placement des fonds s'effectue conformément au contrat de trésorerie conclu le 29.11.2007 entre l'AFF et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF.

Sur la base de l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté des directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1.1.2008. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs stratégies de placement respectives. De plus, conformément au chapitre 4, al. 6, des directives de placement du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rendent compte annuellement de la performance de leurs placements financiers et des éventuelles mesures planifiées.

Le *résultat financier* correspond à celui de 2012, soit 13 millions. Les revenus financiers et les charges financières ont tous deux progressé de 3 millions. Le résultat est supérieur aux attentes pour 2013.

Au niveau des revenus financiers, la hausse des volumes découle de produits des intérêts plus élevés pour les placements monétaires et financiers (2013: 8 mio; 2012: 5 mio). A titre de compensation, la valeur vénale des titres issus de mandats de gestion de fortune a été adaptée en raison de pertes de cours non réalisées, ce qui a conduit à son tour à accroître les charges financières.



## Postes du bilan

### 10 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	<b>1 442</b>	<b>1 525</b>	<b>84</b>	<b>5,8</b>
Banque, poste, caisse	256	276	20	7,7
Placements à court terme (≤ 90 jours)	1 186	1 249	64	5,4

Le montant des *liquidités et placements à court terme* a augmenté de 84 millions durant l'année sous revue pour se porter à 1525 millions. Il comprend avant tout les placements effectués selon le contrat de trésorerie conclu le 19.11.2007 entre l'AFF et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF. Il s'agit en particulier de ressources du capital affecté (fonds secondaires et fonds de tiers, fonds destinés aux engagements internes), qui sont placées auprès de la Trésorerie fédérale jusqu'à leur utilisation dans l'enseignement

et la recherche. Le volume plus important des *placements à court terme* est directement lié à l'augmentation des fonds secondaires et des fonds de tiers en 2013. Parmi les placements à court terme, 1246 millions concernent les placements monétaires auprès de la Confédération.

En matière de placements à court terme, des entrées de 170 millions sont inscrites en face de sorties de 106 millions au total.

### 11 Créances

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Créances</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>-0</b>	<b>-0,4</b>
Créances résultant de livraisons et de prestations	49	46	-4	-7,6
Créances sur la Confédération	7	12	5	60,7
Autres créances	4	3	-1	-22,5

Après consolidation (- 6 mio), le total des créances demeure inchangé et s'établit à 61 millions fin 2013.

Des réévaluations d'un volume de près de 2 millions ont été effectuées pour les créances sur débiteurs risquées. Sur le total

des créances résultant de livraisons et de prestations, 31 millions proviennent de débiteurs suisses et 15 millions de débiteurs étrangers.

### 12 Placements financiers

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Placements financiers</b>	<b>242</b>	<b>256</b>	<b>14</b>	<b>5,7</b>
Placements financiers à court terme	141	120	-21	-14,6
Placements financiers à long terme	101	136	34	33,9

Les placements financiers présentent un transfert de fonds entre les *placements financiers à court terme* (- 21 mio) et les placements financiers à long terme (+ 34 mio) et, dans l'ensemble, une progression de 14 millions.

Les placements financiers à court terme englobent des titres à revenu fixe de l'EPFL (30 mio) en relation avec la fondation EPFL+, qui sont destinés à financer des chaires et des places d'étudiants.

Les placements financiers à court terme relatifs à la Société pour le quartier nord SQNE (env. 4 mio) et au campus Biotech à Genève (env. 5 mio) concernent également l'EPFL. La majeure partie (près de 78 mio) des placements financiers à court terme porte sur des mandats de gestion de fortune de l'EPFZ.

La plupart des placements financiers à long terme sont constitués par des réévaluations des cofinancements, après correction

de l'amortissement, des deux EPF pour les immeubles qui sont la propriété de la Confédération (104 mio). Près de 2 millions concernent des placements financiers à long terme auprès de la Confédération, qui sont accumulés sur une durée de 40 ans pour financer le démantèlement des accélérateurs à l'IPS. Un transfert des placements financiers à court terme vers ceux à long terme (placements à terme fixe) à l'IPS se monte à 30 millions.

### 13 Stocks

Le montant des stocks reste inchangé à 12 millions. Il s'agit exclusivement de stocks résultant d'achats. Ils comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel de laboratoire et le matériel

Sur le total des placements financiers (256 mio), près de 106 millions étaient investis auprès de la Confédération et 150 millions auprès d'établissements financiers privés à la fin de l'année 2013.

expérimental destinés à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire physique annuel n'est effectué que pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 francs, les autres stocks font l'objet d'une évaluation.

### 14 Immobilisations corporelles

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>901</b>	<b>954</b>	<b>53</b>	<b>5,9</b>
<b>Immobilisations corporelles meubles</b>	<b>890</b>	<b>943</b>	<b>53</b>	<b>5,9</b>
Installations techniques et machines	494	572	78	15,8
Installations en construction/acomptes portés à l'actif	336	284	-52	-15,3
Biens d'investissement informatiques	60	86	26	43,4
<b>Immobilisations corporelles immeubles</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0,7</b>
Biens-fonds	5	5	0	0,5
Constructions	6	6	0	0,8

L'augmentation de 53 millions (+ 5,9 %) des *immobilisations corporelles meubles* tient essentiellement aux acquisitions informatiques de l'EPFZ (serveurs Piz Daint Cray) et de l'EPFL auprès du centre de calcul à haute performance (CSCS) de Lugano. Par ailleurs, l'IPS a effectué des transferts importants des installations en construction vers les installations techniques en raison de l'achèvement et de l'inscription à l'actif d'installations de recherche d'envergure (injecteur à haute fréquence, neutrons ultra-froids, ligne de faisceaux CSAX, développement de la haute tension, faisceau électronique à haute résolution). De plus, l'IPS a davantage investi dans l'ensemble, en raison notamment de la réalisation de SwissFEL. Sur le volume total des *installations en construction/acomptes portés à l'actif* (284 mio), 136 millions concernent les aménagements spécifiques à l'utilisateur de l'EPFZ et 130 millions les inscriptions à l'actif en rapport avec SwissFEL à l'IPS.

Le groupe de comptes «*Installations techniques et machines*» comprend les actifs suivants: mobilier, machines et appareils, installations techniques d'exploitation, aménagements de locaux et adaptations aux besoins des utilisateurs, machines de bureau, véhicules, outillage et appareils.

Les *immobilisations corporelles immeubles* ne subissent guère de modifications et demeurent à 11 millions. La faible réduction porte sur l'amortissement ordinaire des constructions. En ce qui concerne l'immobilier inscrit au bilan, il s'agit de biens-fonds et d'immeubles qui sont la propriété de l'EPFZ.

Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération ne figurent pas parmi les immobilisations corporelles immeubles, mais parmi les placements financiers à long terme.

### Variations des immobilisations corporelles et incorporelles

mio CHF	Total des immobilisations corporelles 2013	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Biens-fonds et constructions	Installations en construction/acomptes portés à l'actif	Total des immobilisations incorporelles 2013
<b>Valeurs d'acquisition</b>						
<b>Etat au 1.1.2013</b>	<b>2 168</b>	<b>1 543</b>	<b>277</b>	<b>12</b>	<b>336</b>	<b>10</b>
Entrées	242	114	71	0	57	1
Autres entrées/donations	–	–	–	–	–	–
Variations des valeurs actuelles	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	99	0	–	-99	–
Sorties	-41	-23	-8	–	-9	-0
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>2 370</b>	<b>1 733</b>	<b>340</b>	<b>12</b>	<b>284</b>	<b>10</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>						
<b>Etat au 1.1.2013</b>	<b>-1 267</b>	<b>-1 049</b>	<b>-217</b>	<b>-1</b>	<b>–</b>	<b>-8</b>
Amortissements planifiés	-179	-134	-45	-0	–	-1
Amortissements non planifiés	–	–	–	–	–	–
Sorties/entrées de réévaluations	31	22	8	–	–	0
Reprises de perte de valeur	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>-1 416</b>	<b>-1 161</b>	<b>-253</b>	<b>-1</b>	<b>–</b>	<b>-8</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2013</b>	<b>954</b>	<b>572</b>	<b>86</b>	<b>11</b>	<b>284</b>	<b>1</b>
dont:						
Installations en leasing	–	–	–	–	–	–

Le total des entrées apparaissant au poste des *immobilisations corporelles* dépasse celui des amortissements opérés au cours de l'exercice sous revue. Cela tient, d'une part, à des entrées nettes au niveau des *installations techniques et machines* et, d'autre part, à l'accroissement des *biens d'équipement informatiques*.

S'agissant des *installations techniques et machines*, le total découle des entrées de 114 millions et du transfert d'installations en construction d'environ 99 millions. L'inscription correspondante à l'actif dépasse nettement le total des amortissements (134 mio). La hausse de la valeur figurant au bilan au 31.12.2013 (+ 78 mio par rapport au montant initial au 1.1.2013) s'explique principalement par des transferts et l'inscription à l'actif de l'IPS

d'installations dont la réalisation est achevée, au détriment des installations en construction (installations de recherche d'envergure, telles que injecteur à haute fréquence, neutrons ultra-froids, ligne de faisceaux CSAX, développement de la haute tension, faisceau électronique à haute résolution).

Le montant des amortissements des installations techniques et machines (134 mio) est légèrement supérieur à la moyenne des années précédentes. Il est directement lié au volume plus élevé des investissements des années précédentes.

Les *immobilisations incorporelles* comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels portés à l'actif.

## 15 Participations

### Participations par établissement du domaine des EPF

CHF		Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan 2013	Part de capital (en %)	Etablissement
<b>Participations</b>	<b>Siège</b>	<b>9 807 830</b>	<b>-7 151 183</b>	<b>2 656 647</b>		<b>-</b>
GlycoVaxyn AG	Schlieren	6 000	-6 000	-	0,4	EPFZ
HeiQ Materials SA	Bad Zurzach	4 150	-4 150	-	0,2	EPFZ
Venture Incubator SA	Zoug	2 125 000	-2 125 000	-	8,4	EPFZ
Covagen AG	Zurich	3 703	-3 702	1	1,0	EPFZ
Alstom Inspection Robotics SA	Zurich	24 000	-	24 000	24,0	EPFZ
Lipideon Biothecnology SA	Zurich	2 000	-2 000	-	0,4	EPFZ
Arktis Radisation Detectors SA	Zurich	3 000	-3 000	-	1,6	EPFZ
ChromaCon SAS	Zurich	5 300	-5 300	-	4,6	EPFZ
Redbiotec AG	Schlieren	7 470	-7 470	-	3,6	EPFZ
SuSoS SA	Dübendorf	4 500	-4 500	-	2,4	EPFZ
CovalX SA	Zurich	4 000	-4 000	-	2,3	EPFZ
Cytosurge AG	Zürich	60 000	-60 000	-	3,0	EPFZ
NeMo Devices AG	Zurich	1 166	-1 165	1	0,9	EPFZ
Virtamed AG	Zurich	2 000	-2 000	-	1,2	EPFZ
Inspire SA	Zurich	34 100	-100	34 000	34,1	EPFZ
Flisom SA	Dübendorf	4 500	-4 500	-	2,3	EPFZ
Kooaba AG	Zurich	50 000	-50 000	-	0,9	EPFZ
Pearltec AG	Zurich	26 000	-26 000	-	1,2	EPFZ
BiognoSYS AG	Zurich	39 000	-39 000	-	2,2	EPFZ
Belenos Clean Power Holding	Bienne	375 000	-250 000	125 000	0,6	EPFZ
ETH Zürich SEC AG	Zurich	100 000	-	100 000	100,0	EPFZ
ETH Store AG	Zürich	50 000	-	50 000	33,3	EPFZ
ProteoMediX AG	Zurich	4 000	-4 000	-	2,4	EPFZ
Malcisbo AG	Zurich	4 000	-4 000	-	1,5	EPFZ
Alpsens Technologies SA	Crissier	2 498	-	2 498	0,1	EPFL
Anecova SA	Ecublens	2 200	-2 200	-	0,1	EPFL
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	6 000	-6 000	-	3,0	EPFL
Beamexpress SA	Ecublens	11 000	-11 000	-	5,9	EPFL
BlueBotics SA	Lausanne	2 000	-2 000	-	0,4	EPFL
COVALYS Biosciences SA	Witterswil/SO	8 500	-8 500	-	1,9	EPFL
Dartfish SA	Fribourg	150 000	-150 000	-	2,0	EPFL
Nano Bridging Molecules SA	Gland	10 850	-10 850	-	1,3	EPFL
PhotoDerma SA	Ecublens	16 000	-16 000	-	4,2	EPFL
Sensimed SA	Lausanne	11 000	-11 000	-	1,1	EPFL
Shockfish SA	Lausanne	3 000	-3 000	-	0,8	EPFL
SQIE	Lausanne	1 483 546	-	1 483 546	95,0	EPFL
Polytech Advisors SA	Ecublens	30 000	-30 000	-	30,0	EPFL
CSEM SA	Neuchâtel	4 000 000	-4 000 000	-	16,3	EPFL
EELCEE SA	Ecublens	5 000	-5 000	-	5,0	EPFL
SecuTix SA	Lausanne	5 000	-5 000	-	0,7	EPFL
Lyncée Tec SA	Ecublens	31 250	-31 250	-	4,0	EPFL
Jeunesse An 2000 SA	St-Sulpice	25 000	-25 000	-	50,0	EPFL
Crocus Technology SA	France	256	-256	-	0,1	EPFL
G24 Innovations Ltd	GB	30 713	-30 713	-	1,0	EPFL
Innovative Silicon Inc.	USA	5	-5	-	0,9	EPFL
Konarka Technologies Inc.	USA	62	-62	-	0,1	EPFL
Typesafe Inc	USA	43	-43	-	0,1	EPFL
Orla Protein Technologies Ltd	GB	5	-5	-	0,1	EPFL
Bicycle Therapeutics Ltd	GB	14 412	-14 412	-	2,4	EPFL
EPFL-RAKIA FZ-LLC Ltd	Ras al Khaimah	183 000	-183 000	-	50,0	EPFL
Wohnbaugenossenschaft Brugg	Brugg	-	-	-	0,0	IPS
DECTRI SA	Villigen	35 600	-	35 600	20,0	IPS
Dysenos AG	Villigen	-	-	-	-	IPS
Belenos Clean Power Holding AG	Bienne	258 001	- *	258 001	2,2	IPS
Eulitha AG	Villigen	20 000	-	20 000	20,0	IPS
Hydromethan AG	Villigen	20 000	-	20 000	20,0	IPS
Compliant Concept GmbH	Dübendorf	250 000	-	250 000	2,6	LFEM

\* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Ils doivent être répertoriés dans l'annexe des comptes, conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

La valeur de telles participations est un montant nul ou figure tout au plus pour mémoire (1 fr.) dans le bilan des EPF et des établissements de recherche en date du 31.12.2013. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations comprises entre 20 % et 50 %.

Au 31.12.2013, l'EPFZ détenait une participation inchangée de 100 % dans l'«ETH Zürich SEC AG». Celle-ci n'est toutefois pas comprise dans le compte consolidé de l'EPFZ. L'EPFL détenait au 31.12.2013 une participation inchangée de 95 % dans la Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE). Celle-ci n'est pas comprise non plus dans le compte consolidé.

Les sociétés de transfert de technologie (spin-offs) au sein desquelles l'EPFZ possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. Les sociétés dans lesquelles l'EPFL détient des participations sont surtout actives dans le domaine des sciences de la vie et dans le développement de technologies de l'information.

Le domaine des EPF soutient et promeut le transfert de savoir et de technologie (TST). Il existe actuellement 43 spin-offs liées aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche.

## 16 Prêts

### Prêts dans les actifs

Les prêts accordés à des tiers par les institutions du domaine des EPF peuvent être classés en deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base des art. 9 et 10, let. c de l'OBIP-EPF (RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des spin-offs. La seconde catégorie englobe les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF.

Au total, les entrées dans le domaine des prêts actifs dépassent les sorties de 1,3 million.

Par rapport à 2012, les *prêts accordés selon les art. 9 et 10, let. c, de l'OBIP-EPF* ont enregistré une entrée et deux sorties: une entrée et une sortie concernent un prêt de l'EPFL à CADMOS (entrée) et à Polytech Ventures (sortie). L'autre sortie porte sur le LEFM (Compliant Concept GmbH).

### Postes de prêts

#### Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et 10, let. c)

CHF	2013		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>1 736 684</b>	<b>–</b>	<b>1 736 684</b>
Prêts de l'EPFL à CADMOS	1 196 684		1 196 684
Prêts de l'IPS à Eulitha AG	100 000		100 000
Prêts du LFEM à QC-Expert AG	60 000		60 000
Prêts du LFEM à Micos Engineering GmbH	130 000		130 000
Prêts du LFEM à CT Systems GmbH	250 000		250 000

#### Autres prêts

CHF	2013		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>1 096 680</b>	<b>–</b>	<b>1 096 680</b>
Prêts de l'EPFZ à des étudiants	438 880		438 880
Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs	7 000		7 000
Prêts de l'EPFZ à la Fondation de la bibliothèque Oechslin	250 000		250 000
Prêts de l'EPFZ à ETH Store AG	150 000		150 000
Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant	250 000		250 000
Prêts de l'IFAEPE à des collaborateurs	800		800

## 17 Engagements courants

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Engagements courants</b>	<b>157</b>	<b>211</b>	<b>54</b>	<b>34,6</b>
Comptes courants	40	67	27	68,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations	77	87	10	12,8
Autres engagements courants	40	57	17	42,5

Les *comptes courants* présentent les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA, ainsi qu'envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (UE [7e PCR], SystemsX.ch, etc.) ou les centres de compétences. Les engagements présentés dans les comptes courants concernent en majorité l'EPFZ. Durant l'année sous revue, les soldes de décompte de participation à des projets de

l'UE (+ 5 mio) et au projet SystemsX.ch (+ 3 mio) ont progressé. L'EPFZ a par ailleurs transféré des engagements envers les assurances sociales (AVS, PUBLICA, CNA, etc.) d'environ 21 millions, qui étaient inscrits au bilan dans les engagements financiers à court terme jusqu'en 2012. La hausse enregistrée dans les *autres engagements courants* est liée aux engagements de l'EPFL envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (Nano-Tera.ch, PRN, Human Brain Project).

## 18 Engagements financiers

mio CH	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Engagements financiers</b>	<b>39</b>	<b>12</b>	<b>-26</b>	<b>-68,6</b>
Engagements financiers à court terme	27	2	-25	-94,1
Engagements financiers à long terme	12	11	-1	-9,8

Les engagements envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA, qui étaient présentés dans les *engagements financiers à court terme* jusqu'à la fin de l'année 2012, ont été transférés vers les *autres engagements courants*.

Les *engagements financiers à long terme* englobent notamment le reliquat des prêts sans intérêt que le canton d'Argovie a accordés

à l'IPS pour réaliser les projets CCEM-CH et PROSCAN. Un nouveau remboursement partiel (1 mio) a été effectué en 2013, faisant passer le montant des prêts accordés par ce canton à l'IPS de 7 à 6 millions (dont 1 mio à court terme). Environ 5 millions concernent les engagements financiers à long terme de l'EPFL.

Fin 2013, la valeur nominale et la valeur de marché des engagements financiers sont identiques.

## 19 Provisions

mio CHF	Total 2013	Personnel	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>143</b>	<b>52</b>	<b>92</b>
Constitution (y c. augmentation)	10	5	5
Dissolution	-3	-1	-2
Utilisation	-1	-0	-1
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>150</b>	<b>55</b>	<b>95</b>
dont à court terme	69	52	17

mio CHF	Total 2012	Personnel	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>137</b>	<b>50</b>	<b>87</b>
Constitution (y c. augmentation)	8	2	6
Dissolution	-1	-1	-1
Utilisation	-0	-	-0
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>143</b>	<b>52</b>	<b>92</b>
dont à court terme	63	51	12

Les provisions ont augmenté d'environ 7 millions par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 150 millions. Les provisions à long terme ont progressé de 1 million et s'inscrivent à 81 millions au total, tandis que les provisions à court terme ont crû de 6 millions pour atteindre 69 millions.

Les provisions de 55 millions destinées au personnel englobent près de 3 millions pour les retraites. Le solde de vacances et d'heures supplémentaires du personnel s'est accru d'environ 1 million pendant l'exercice sous revue et s'établit à 52 millions. Cela tient principalement au nombre de collaborateurs, qui a augmenté en chiffres absolus par rapport à 2012 (+ 493 EPT). De plus, les coûts annuels moyens des places de travail sont légèrement plus élevés qu'en 2012. Le solde de 52 millions équivaut à peu près à 480 postes à plein temps ou à quelque 800 000 heures (base: salaire moyen d'après le rapport 2013 sur le personnel du Conseil des EPF). Comme l'an passé, cela correspond à un solde représentant en moyenne un peu plus d'une semaine de vacances par collaborateur du domaine des EPF. Ce dernier se situe ainsi en dessous de la valeur d'employeurs de taille comparable.

Chaque institution a sa propre méthode pour estimer les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel (saisie du temps de travail, hypothèse, extrapolation, etc.).

Les *autres provisions* comprennent notamment 70 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS et l'élimination de leurs composants radioactifs, ainsi que des provisions à court terme en tant qu'établissement chef de file du CCEM pour les engagements de l'IPS envers des tiers (17 mio). Y figurent également les provisions éventuelles destinées à couvrir les risques majeurs et les risques non assurés (montant à la fin 2013: env. 8 mio). Il s'agit des risques identifiés sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la gestion des risques). La possibilité de constituer des provisions pour des événements futurs éventuels dans le cadre de la gestion des risques constitue une dérogation aux normes comptables de la Confédération. Le domaine des EPF la justifie par l'art. 12, al. 2, des Directives du Conseil des EPF concernant la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche du 4.7.2006.



## 20 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes) destinés à être utilisés ultérieurement (horizon d'environ 1 à 5 ans) pour des projets d'enseignement et de recherche. Ces fonds sont considérés comme affectés, car le but de leur utilisation future est prédéfini et les prestations encore à fournir font l'objet d'un engagement vis-à-vis des bailleurs de fonds (prestations promises). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. Les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers sont inscrites dans les revenus du compte de résultats.

Sous les *engagements internes* figurent les engagements liés aux nominations destinés aux professeurs désignés et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche approuvés. De même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, leurs variations sont portées au compte de résultats, toutefois au titre de charges et non de revenus. L'aperçu présentant les variations des engagements internes comprend également la part hors bilan de ceux-ci.

Le total du *capital affecté* a augmenté durant l'exercice sous revue. Par rapport à 2012, il s'est accru de 61 millions (+ 4,4 %) pour atteindre 1456 millions.

L'évolution n'a pas été uniforme au sein du capital affecté: celui provenant des fonds secondaires a diminué de 3 millions (- 1,0 %), alors que le capital affecté issu des fonds de tiers a progressé de 65 millions (+ 7,9 %). Les fonds propres inscrits au bilan (engagements internes et cofinancements) ont, dans l'ensemble, reculé d'environ 1 million (- 0,4 %).

Les *engagements internes* (fonds propres) liés aux nominations et figurant au bilan ont augmenté de près de 1 million par rapport à 2012; les engagements internes pour des projets ont en revanche baissé de 7 millions. Les variations des *engagements liés aux nominations* sont directement liées au nombre de chaires pendant l'exercice sous revue (2013: hausse de 32,5 EPT).

### Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

Fonds secondaires et fonds de tiers	2013		Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total	Fonds secondaires							
mio CHF									
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>1 136</b>	<b>309</b>	<b>140</b>	<b>88</b>	<b>81</b>	<b>827</b>	<b>458</b>	<b>183</b>	<b>186</b>
Revenus	717	454	246	73	135	264	135	57	72
Utilisation	-760	-449	-251	-73	-125	-311	-186	-33	-92
Variations nettes*	104	-8	-19	-3	14	112	76	5	31
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>1 198</b>	<b>306</b>	<b>116</b>	<b>85</b>	<b>105</b>	<b>892</b>	<b>483</b>	<b>212</b>	<b>197</b>

Fonds secondaires et fonds de tiers	2012		Encouragement national de la recherche	Recherche du secteur public	Programmes-cadres de recherche européens	Fonds de tiers	Recherche axée sur l'économie	Donations et legs	Autres fonds de tiers
	Total	Fonds secondaires							
mio CHF									
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>964</b>	<b>270</b>	<b>124</b>	<b>86</b>	<b>60</b>	<b>693</b>	<b>429</b>	<b>129</b>	<b>135</b>
Revenus	770	477	270	81	126	293	150	76	67
Utilisation	-742	-432	-245	-76	-111	-310	-181	-20	-109
Variations nettes*	145	-6	-10	-2	6	151	59	-2	94
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>1 136</b>	<b>309</b>	<b>140</b>	<b>88</b>	<b>81</b>	<b>827</b>	<b>458</b>	<b>183</b>	<b>186</b>

\*Solde des revenus de prestations de service et des autres revenus, des variations des avoirs et des autres variations (transferts, etc.), entre autres.

Les entrées de fonds secondaires (voir ch. 3) dépassent de près de 5 millions le total des ressources utilisées au titre des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement. Elles n'ont cependant pas suffi à compenser le recul de 8 millions des autres variations (variations nettes). En revanche, dans le domaine des fonds de tiers, les revenus correspondants (voir ch. 3) sont inférieurs au total des ressources utilisées au titre des dépenses

de personnel, de biens et services et d'investissement (- 47 mio). Comme les variations nettes sont largement positives pour les fonds de tiers (+ 112 mio), l'état des prestations promises a toutefois augmenté de 65 millions en 2013 pour s'établir à 892 millions. Cette hausse dans les variations nettes résulte partiellement du transfert dans le bilan de capitaux de tiers vers le capital affecté (fonds de tiers).

La rubrique variations nettes est composée en grande partie des divers revenus pour prestations fournies (voir ch. 4) qui ne font pas partie des fonds secondaires ni des fonds de tiers, et dont une part a été indirectement comptabilisée dans le capital affecté.

Le passage des prestations promises à 1198 millions (+ 62 mio) fin 2012 s'explique par le fait qu'une partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

### Variations des engagements internes

Engagements internes mio CHF	Total 2013	Inscrit au bilan 2013	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>240</b>	<b>160</b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>96</b>	<b>14</b>
Constitution (y c. augmentation)	50	47	1	3	46	-
Dissolution/transfert	-54	-46	-	-4	-46	-4
Utilisation	-8	-7	-	-	-7	-1
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>228</b>	<b>154</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>89</b>	<b>9</b>

Engagements internes mio CHF	Total 2012	Inscrit au bilan 2012	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>229</b>	<b>142</b>	<b>42</b>	<b>74</b>	<b>100</b>	<b>14</b>
Constitution (y c. augmentation)	57	55	22	2	33	0
Dissolution/transfert	-40	-31	-1	-9	-31	-
Utilisation	-6	-6	-	-	-6	-0
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>240</b>	<b>160</b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>96</b>	<b>14</b>

Le principe de comptabilisation pour les engagements internes inscrits au bilan est le même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers. Les engagements internes font également partie du capital affecté. Il existe deux catégories d'engagements internes dans le domaine des EPF. Les engagements liés aux nominations sont des crédits librement disponibles qui ont été accordés aux professeurs nouvellement désignés dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de 3 à 5 ans. La même règle s'applique à la deuxième catégorie, c'est-à-dire aux engagements pour des projets.

Le solde de crédit des engagements internes portés au bilan est inscrit au passif et les variations sont comptabilisées à titre de diminution ou d'augmentation des charges, selon que les engagements internes enregistrent une hausse ou une baisse.

La part portée au bilan des engagements liés aux nominations est demeurée pratiquement inchangée par rapport à 2012 (64 mio). Par contre, les engagements internes pour des projets inscrits au bilan ont reculé de 7 millions. La part hors bilan des engagements internes (nominations/projets) a diminué de 6 millions au total et s'établit à 75 millions.

Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

mio CHF	Bilan consolidé Domaine des EPF 2013 Part en %		Rapprochement		Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2013 Part en %	
			Attribution à:	Diminution (-) Augmentation (+)		
<b>Passif</b>	<b>2 845</b>	<b>100,0</b>		-	<b>2 845</b>	<b>100,0</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>417</b>	<b>14,7</b>		<b>986</b>	<b>1 403</b>	<b>49,3</b>
<b>Capital affecté</b>	<b>1 456</b>	<b>51,2</b>		<b>-1 456</b>		
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>1 198</b>	<b>42,1</b>		<b>-1 198</b>		
<b>Fonds secondaires</b>	<b>306</b>	<b>10,8</b>		<b>-306</b>		
Encouragement de la recherche	116	4,1	Capitaux de tiers	-116		
Recherche du secteur public	85	3,0	Capitaux de tiers	-85		
Programmes-cadres de recherche européens	105	3,7	Capitaux de tiers	-105		
<b>Fonds de tiers</b>	<b>892</b>	<b>31,3</b>		<b>-892</b>		
Recherche axée sur l'économie	483	17,0	Capitaux de tiers	-483		
Donations et legs	212	7,5	Capital propre	-212		
Autres fonds de tiers	197	6,9	Capitaux de tiers	-197		
<b>Fonds propres</b>	<b>258</b>	<b>9,1</b>	<b>Capital propre</b>	<b>-258</b>		
<b>Capital propre</b>	<b>973</b>	<b>34,2</b>		<b>470</b>	<b>1 443</b>	<b>50,7</b>

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les normes IPSAS. Dans cette opération, les fonds

secondaires de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers, tandis que les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancements pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

### 333 Explications supplémentaires

#### 1 Engagements conditionnels

##### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations aux employés

Sont considérés comme des engagements en matière de prévoyance tous les engagements qui sont pris par le domaine des EPF auprès de l'institution collective PUBLICA et qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Les engagements en matière de prévoyance sont évalués selon la norme IPSAS 25. En dérogation à celle-ci, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance pour les collaborateurs et un plan de prévoyance pour les professeurs. Les collaborateurs sont assurés dans l'un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire. Conformément à la norme IPSAS 25, les plans sont considérés comme fondés sur le régime de primauté des prestations («defined benefit») en raison des règles concernant les engagements internes.

L'évaluation des engagements en matière de prévoyance est réalisée par des experts actuaires externes au moyen de la méthode

«Projected Unit Credit» (PUC). Ces engagements équivalent à la valeur actualisée des prestations acquises jusqu'au jour déterminant pour le calcul, tandis que les charges liées aux services rendus correspondent aux prestations réglementaires qui seront acquises l'année suivante.

Le calcul repose sur des données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et sur l'utilisation de paramètres déterminants. Ceux-ci sont, notamment, des hypothèses démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financières (évolution des salaires, des rentes, intérêts, etc.). A l'aide du taux technique, les valeurs obtenues sont estimées à leur valeur actualisée le jour déterminant.

Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. L'engagement en matière de prévoyance au 31.12.2013 a été évalué sur la base du nombre d'assurés actuel de la caisse de prévoyance du domaine des EPF; il se monte à 7055 millions. L'évaluation tient compte des bases techniques LPP 2010, des plans de prévoyance auprès de PUBLICA et de leurs adaptations prévues au 1.1.2015.

##### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations aux employés

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-7 036	-7 055	-19	0,3
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	5 750	6 010	260	4,5
<b>Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation</b>	<b>-1 286</b>	<b>-1 046</b>	<b>240</b>	<b>-18,7</b>
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-	-	-	-
<b>Total des engagements nets en matière de prévoyance</b>	<b>-1 286</b>	<b>-1 046</b>	<b>240</b>	<b>-18,7</b>

L'avoir de prévoyance correspond à l'avoir de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. Elle a été déterminée en date du 31.12.2013 sur la base du bilan provisoire du 31.12.2013 et s'établit à 6010 millions.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de l'avoir de prévoyance) se montent ainsi à 1046 millions. La diminution de ces engagements résulte principalement de l'évolution de l'avoir de prévoyance et de l'évaluation des engagements à l'aide d'un taux d'escompte plus élevé.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne étant réparties par âge et augmentant progressivement avec lui. Selon la méthode

d'évaluation définie par la norme IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisations de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. Les cotisations de l'employeur payées en 2013 atteignaient 185 millions (2012: 172 mio), les charges liées aux services rendus de l'employeur 205 millions (2012: 195 mio). Ces dernières englobent des coûts uniques de 95 millions pour l'adaptation des plans. La hausse des cotisations de l'employeur résulte de l'évaluation basée sur le nombre d'assurés actuel.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus et les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance, dont on déduit le rendement escompté de l'avoir de prévoyance. D'éventuels

événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance, doivent être pris en compte en sus. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 205 millions pour 2013. Elles sont estimées à 133 millions pour 2014.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance le 31.12.2013, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération à 15 ans et plus. Il est désormais de 1,45 %, contre 1,15 % l'année précédente.

### Hypothèses actuarielles

	2012	2013
Taux d'actualisation	1,15%	1,45%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,00%	3,00%
Evolution salariale prévue	1,30%	1,15%
Adaptations prévues des rentes	0,10%	0,10%

### Evolution des engagements

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>-1 573</b>	<b>-1 286</b>	<b>287</b>	<b>18,2</b>
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-109	-205	-96	-88,5
Montant à saisir immédiatement contre capital propre	224	260	36	-16,1
Cotisations de l'employeur	172	185	13	7,8
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>-1 286</b>	<b>-1 046</b>	<b>240</b>	<b>18,7</b>

### Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2012	2013	Ecart p. r. à 2012	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	195	202	7	3,6
Charges d'intérêts	84	79	-5	-5,6
Rendement attendu de la fortune	-170	-171	-1	0,6
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-	-	-	-
Charges liées aux services rendus comptabilisées a posteriori	-	95	95	-
<b>Charges de prévoyance nettes ordinaires</b>	<b>109</b>	<b>205</b>	<b>96</b>	<b>88,5</b>
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-	-	-	-
<b>Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance</b>	<b>109</b>	<b>205</b>	<b>96</b>	<b>88,5</b>

### Autres engagements conditionnels

Des procédures juridiques portant sur un montant total de 6,7 millions dans le domaine de la construction sont en cours à l'EPFZ. L'EPFL présente encore un engagement de garantie d'un demi-million.

## 2 Promesses de financement

L'EPFZ a fait des promesses de financement à hauteur d'environ 156 millions pour des contrats de bail à long terme, dont quelque 72 millions arriveront à terme dans les 5 ans. Le LEFM a

des contrats de bail à long terme d'un volume de près de 11 millions, dont 7 millions arriveront à terme dans les 5 ans.

## 3 Entités proches

### Entités proches

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale de celle-ci et sa contribution aux loyers (2013: 304,9 mio) occupant une place prépondérante dans ces relations. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux (recherche du secteur public; 2013: 70,3 mio) et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI; 2013: 36,8 mio) sont englobés dans les acquisitions de marchandises et de prestations de service effectuées aux conditions du marché. Le total des placements monétaires et financiers à court terme comprend, entre autres, les fonds du domaine des EPF placés auprès de la Confédération selon le contrat de trésorerie (1352 mio; placements monétaires/placements financiers à court terme) ainsi que les placements financiers à long terme de 104 millions issus de cofinancements. De même, les ressources destinées à financer le démantèlement des accélérateurs à l'IPS (placements financiers à long terme de 1,75 mio en 2013) font partie des relations financières avec la Confédération.

L'EPFZ et l'EPFL entretiennent par ailleurs des rapports financiers avec des fondations actives dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Mentionnons en particulier les liens qui

unissent les deux écoles aux fondations qui leurs sont proches, soit les relations de l'EPFZ avec l'ETH Zurich Foundation et celles de l'EPFL avec la Fondation EPFL+, toutes les transactions financières étant effectuées aux conditions du marché.

### Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, le président du Conseil des EPF, les présidents des deux EPF, ainsi que la directrice et les directeurs des quatre établissements de recherche. Leurs conditions d'engagement et leur rémunération se réfèrent à la loi sur les EPF (RS 414.110) et à l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Les conditions d'engagement et la rémunération des autres membres des directions des deux écoles et des établissements de recherche sont fixées conformément à la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), à l'ordonnance sur le personnel du domaine des EPF (RS 172.220.113) et à l'ordonnance sur le corps professoral des EPF (RS 172.220.113.40). Des informations détaillées sur la gouvernance sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil des EPF sur le domaine des EPF.

## 4 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2012	31.12.2013
1 euro (EUR)	1,2072	1,2273
1 dollar américain (USD)	0,9140	0,8907

## 5 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte

consolidé 2013 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le 26.3.2014. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu dans le domaine des EPF.

### 34 Information sectorielle/comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes individuels des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Afin de faciliter la transition des comptes individuels aux chiffres consolidés, une colonne spéciale contient les écritures relevant de la consolidation.

#### 341 Compte de résultats par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Consoli- dation	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-2</b>	<b>9</b>	<b>3</b>
<b>Résultat opérationnel</b> (sans résultat financier)	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>-2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>3 189</b>	<b>-14</b>	<b>33</b>	<b>1 582</b>	<b>882</b>	<b>385</b>	<b>77</b>	<b>170</b>	<b>73</b>
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 074</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>1 050</b>	<b>542</b>	<b>255</b>	<b>51</b>	<b>93</b>	<b>51</b>
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>305</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>174</b>	<b>76</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>5</b>
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>713</b>	<b>-4</b>	<b>1</b>	<b>335</b>	<b>224</b>	<b>71</b>	<b>24</b>	<b>47</b>	<b>16</b>
Compensations par des fonds secondaires	451	-2	-	211	148	28	21	35	11
Compensations par des fonds de tiers	262	-2	1	124	76	43	3	12	5
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds tiers</b>	<b>-37</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-51</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>-6</b>	<b>-5</b>	<b>1</b>
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>105</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>0</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>29</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>3 132</b>	<b>-14</b>	<b>39</b>	<b>1 559</b>	<b>869</b>	<b>369</b>	<b>79</b>	<b>162</b>	<b>70</b>
<b>Charges propres</b>	<b>3 076</b>	<b>-13</b>	<b>13</b>	<b>1 545</b>	<b>854</b>	<b>368</b>	<b>77</b>	<b>162</b>	<b>70</b>
Charges de personnel	1 981	-4	9	960	580	228	55	107	47
Charges de biens et services et charges d'exploitation	914	-9	4	481	245	107	18	48	20
Amortissements	180	-	0	96	40	34	2	7	2
Variations des engagements internes	1	-	-	7	-11	-	3	-0	2
<b>Charges de transfert</b>	<b>56</b>	<b>-1</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus financiers	21	-0	0	12	7	2	0	0	0
Charges financières	8	-	0	4	3	0	0	0	0

### Transferts de ressources dans le domaine des EPF: budget 2013

Crédit: A2310.0542

Contribution financière de la Confédération au domaine des EPF mio CHF	Total crédit A2310.0542	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE
<b>Etat au 1.1.2013 (AF I du 13.12.2012)</b>	<b>2 054,1</b>	<b>113,8</b>	<b>1 003,4</b>	<b>510,5</b>	<b>250,9</b>	<b>44,0</b>	<b>85,0</b>	<b>46,6</b>
Variations:								
<b>Transfert de crédit Flexibilité</b> (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC)	<b>19,8</b>	<b>-</b>	<b>18,5</b>	<b>7,0</b>	<b>-13,1</b>	<b>1,8</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>
<b>Cessions, Conseil des EPF:</b>								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-	-55,9	16,8	21,2	8,6	4,6	3,1	1,7
Centres de compétences	-	-25,7	10,0	4,9	10,8	-	-	-
<b>Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences:</b>								
Energie et mobilité durable (CCEM-CH)	-	-	1,2	1,2	-3,6	-	1,2	0,0
Environnement et développement durable (CCES)	-	-	-1,8	0,7	0,1	0,6	0,1	0,3
Sciences et technologies des matériaux (CCMX)	-	-	1,9	-3,8	0,9	-	1,0	-
<b>Transferts de crédits divers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,2</b>
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>2 073,9</b>	<b>32,2</b>	<b>1 050,3</b>	<b>541,9</b>	<b>254,6</b>	<b>50,9</b>	<b>92,9</b>	<b>51,0</b>

La liste des transferts de ressources fait état des transferts de crédits effectués sans incidences sur le budget dans le domaine des EPF, ainsi que des autres variations budgétaires. Partant de la contribution financière de la Confédération accordée par l'arrêté fédéral I du 13.12.2012 concernant le budget 2013, cette liste révèle les adaptations apportées au budget du domaine des EPF. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations sans incidences sur le budget, telles que les cessions du Conseil des EPF destinées à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche et les cessions en faveur des centres de compétences et des transferts de crédits à l'intérieur de ces centres de compétences. Les

transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences proviennent du fait que l'établissement chef de file de chacun des centres de compétences reçoit la contribution annuelle de la part du Conseil des EPF, puis procède aux cessions revenant aux établissements concernés du domaine des EPF. S'y ajoute de nouveau une augmentation de crédit dans le cadre du transfert du crédit d'investissement (620 OFCL, crédit A4100.0125) vers la contribution financière, qui a été opéré en vertu de l'art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération et de l'art. 5, al. 2, de l'arrêté fédéral I concernant le budget 2013 (+ 19,8 mio).



### 342 Compte des investissements par unité de consolidation

mio CHF	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
<b>Solde du compte des investissements</b>	<b>-244</b>	<b>-0</b>	<b>-135</b>	<b>-53</b>	<b>-40</b>	<b>-2</b>	<b>-11</b>	<b>-3</b>
<b>Solde des investissements dans des immobilisations corporelles</b>	<b>-236</b>	<b>-0</b>	<b>-127</b>	<b>-53</b>	<b>-40</b>	<b>-2</b>	<b>-11</b>	<b>-3</b>
<b>Recettes d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
Immeubles	0	-	-	0	-	-	-	-
Installations techniques et machines	165	0	79	34	38	1	10	3
Technologies de l'information	71	-	48	20	2	0	1	0
Immobilisations incorporelles	1	-	0	-	0	-	-	-
<b>Solde des investissements dans des placements financiers</b>	<b>-8</b>	<b>-</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 343 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
mio CHF								
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>84</b>	<b>-6</b>	<b>60</b>	<b>-7</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>360</b>	<b>-5</b>	<b>216</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>8</b>
<b>Cash-flow</b>	<b>258</b>	<b>-5</b>	<b>129</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>-1</b>	<b>16</b>	<b>6</b>
Résultat de l'exercice	70	-5	32	17	17	-2	9	3
Amortissements	180	0	96	40	34	2	7	2
Variations des provisions	7	0	0	3	4	-1	0	0
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	1	-	0	-0	-0	0	0	1
<b>Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>-3</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>2</b>
<b>Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>5</b>	<b>-14</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>-0</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>-233</b>	<b>-0</b>	<b>-127</b>	<b>-53</b>	<b>-39</b>	<b>-2</b>	<b>-9</b>	<b>-3</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-233</b>	<b>-0</b>	<b>-127</b>	<b>-53</b>	<b>-39</b>	<b>-2</b>	<b>-9</b>	<b>-3</b>
Immeubles, installations techniques, technologie de l'information	-236	-0	-127	-53	-40	-2	-11	-3
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	4	-	0	0	1	-	2	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>-16</b>	<b>-2</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>
<b>Cash-flow libre</b>	<b>110</b>	<b>-6</b>	<b>81</b>	<b>-1</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>-26</b>	<b>0</b>	<b>-20</b>	<b>-6</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

### Etat du fonds des liquidités

	Compte 2013 Domaine des EPF	Compte 2013 Conseil des EPF	Compte 2013 EPFZ	Compte 2013 EPFL	Compte 2013 IPS	Compte 2013 FNP	Compte 2013 LFEM	Compte 2013 IFAEPE
mio CHF								
<b>Etat des liquidités au 1.1.</b>	<b>1 442</b>	<b>60</b>	<b>750</b>	<b>381</b>	<b>67</b>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>58</b>
Augmentation/diminution	84	-6	60	-7	19	6	7	4
<b>Etat des liquidités au 31.12</b>	<b>1 525</b>	<b>53</b>	<b>811</b>	<b>375</b>	<b>85</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>63</b>

### 344 Bilan par unité de consolidation

mio CHF	2013 Domaine des EPF	2013 Consoli- dation	2013 Conseil des EPF	2013 EPFZ	2013 EPFL	2013 IPS	2013 FNP	2013 LFEM	2013 IFAEPE
<b>Actif</b>	<b>2 845</b>	<b>-6</b>	<b>55</b>	<b>1 358</b>	<b>698</b>	<b>462</b>	<b>76</b>	<b>126</b>	<b>76</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>1 749</b>	<b>-6</b>	<b>53</b>	<b>924</b>	<b>455</b>	<b>102</b>	<b>72</b>	<b>84</b>	<b>64</b>
Liquidités et placements à court terme	1 525	-	53	811	375	85	68	71	63
Créances	61	-6	0	22	19	11	3	11	1
Placements financiers à court terme	120	-	-	78	42	-	-	-	0
Stocks	12	-	-	8	2	2	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	31	-	0	7	18	3	1	2	0
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 096</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>434</b>	<b>243</b>	<b>360</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>12</b>
Immobilisations corporelles	954	-	0	385	182	329	4	41	12
Immobilisations incorporelles	1	-	-	1	-	0	0	-	0
Prêts	3	-	-	1	1	0	-	0	-
Participations	3	-	-	0	1	1	-	0	-
Placements financiers à long terme	136	-	2	46	58	30	-	-	-
<b>Passif</b>	<b>2 845</b>	<b>-6</b>	<b>55</b>	<b>1 358</b>	<b>698</b>	<b>462</b>	<b>76</b>	<b>126</b>	<b>76</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>417</b>	<b>-6</b>	<b>2</b>	<b>149</b>	<b>106</b>	<b>128</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>7</b>
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>326</b>	<b>-6</b>	<b>2</b>	<b>141</b>	<b>98</b>	<b>53</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>7</b>
Engagements courants	211	-6	1	98	81	18	3	12	4
Engagements financiers à court terme	2	-	0	-	-	1	-	0	-
Comptes de régularisation passifs	44	-	0	26	7	4	2	5	0
Provisions à court terme	69	-	1	17	9	29	4	6	3
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements financiers à long terme	11	-	-	-	6	5	-	-	-
Provisions à long terme	81	-	-	8	3	70	-	-	-
<b>Capital affecté</b>	<b>1 456</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>828</b>	<b>394</b>	<b>108</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>24</b>
Fonds secondaires	306	-	-	106	127	31	18	17	7
Fonds de tiers	892	-	-	576	203	67	13	26	8
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	104	-	-	46	58	-	-	-	-
Fonds propres (engagements internes)	154	-	-	100	6	10	19	9	9
<b>Capital propre</b>	<b>973</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>381</b>	<b>199</b>	<b>226</b>	<b>17</b>	<b>51</b>	<b>45</b>
<b>Autre capital propre</b>	<b>236</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>45</b>
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	113	-	51	-	-	-	15	16	32
Réserves libres	55	-	-	3	21	20	2	1	7
Capital propre divers	67	-	-	51	10	-	-	-	6
<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>737</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>327</b>	<b>167</b>	<b>206</b>	<b>-0</b>	<b>34</b>	<b>-</b>

35 Informations complémentaires

**351 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF**

**Portefeuille immobilier du domaine des EPF**

Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Le Conseil des EPF est responsable du portefeuille immobilier du domaine des EPF en tant qu'un des trois services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI). Il coordonne l'exploitation des biens-fonds, veille à préserver leur valeur et leur fonction et répond de la gestion vis-à-vis de la Confédération. Le portefeuille immobilier vaste et hétérogène comprend des bâtiments dans presque toutes les régions de Suisse, dont de grands bâtiments connus situés dans les centres-villes, des bâtiments de recherche sur mesure, des bâtiments agricoles, un hangar à bateaux et des stations sur des sommets. La Confédération impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissements, intérêts théoriques et charges administratives) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers.

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité internationale des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Compte tenu de l'importance croissante de la gestion de ce portefeuille très vaste, le Conseil fédéral a fixé pour la première fois des objectifs stratégiques correspondants dans le mandat de prestations actuel (objectif 9). Ceux-ci englobent la planification et le développement à long terme, le maintien de la valeur et de la fonction, le développement durable, l'accessibilité aux personnes handicapées et un assouplissement de la gestion immobilière.

Une infrastructure performante, axée systématiquement sur l'utilisation, est absolument nécessaire pour permettre au domaine des EPF de remplir les objectifs du mandat de prestations. Grâce à une gestion professionnelle du portefeuille immobilier, les différentes institutions disposent toujours au moment opportun, à moindres frais et de manière durable des équipements (constructions et infrastructures) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste notamment à optimiser la durée de vie de l'immobilier par des investissements ciblés et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences. Vu les longs horizons de planification et de réalisation ainsi que le besoin considérable de fonds, le plus gros défi consiste à veiller à ce que l'offre en infrastructure s'adapte à la croissance du nombre d'étudiants et à la recherche toujours plus complexe. Le domaine des EPF soutient le développement durable de son parc immobilier. Il répond ainsi au mandat constitutionnel correspondant fixé au Conseil fédéral et à sa stratégie dans ce domaine. Les objectifs de construction durable poursuivis par le domaine des EPF sont depuis longtemps un critère d'achat et d'exploitation des immeubles pour toutes les institutions.

La valeur à neuf des quelque 400 bâtiments et des 175 autres installations se monte à 6,1 milliards. Les bâtiments se situent sur 175 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La valeur comptable de tous les actifs atteint 4,4 milliards. La surface utile principale totale inscrite en 2013 (env. 928 600 m<sup>2</sup>) est supérieure de 4,3% à celle de 2012 en raison de l'achèvement de projets d'assainissement, de nouvelles entrées et de nouvelles surfaces louées (par ex. campus Biotech à Genève).

**Projets en cours et investissements 2013**

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'OFCL (cf. tome 2B, 620). Il s'est élevé au total à 197,5 millions pour l'année 2013. S'y ajoutent des fonds de tiers d'un montant de 8,1 millions environ (cofinancements), ainsi que les investissements dans les installations d'exploitation de 58,8 millions, au débit de la contribution financière. Au total, 265 millions ont été investis en immeubles. Pour les objets à affectation spécifique tels que le centre de congrès de l'EPFL, des modèles de partenariat public-privé (PPP) ont été appliqués.

Les principaux projets de construction de l'année 2013 financés avec des fonds fédéraux concernaient le nouveau bâtiment de l'EPFZ à la Leonhardstrasse pour 22,6 millions (total: 106 mio) et la mise en œuvre du concept de restauration au Höggerberg pour 6,8 millions (total: 8,9 mio), le projet de recherche d'envergure SwissFEL à l'IPS pour 36,6 millions (total: 93 mio) et le laboratoire de phytoprotection du FNP pour 9,4 millions (2013: 4,3 mio). La transformation du bâtiment de mécanique de l'EPFL à Ecublens pour 20,5 millions (total: 55 mio) constitue l'un des projets d'assainissement de l'année 2013. Sur le campus Science City de l'EPFZ, la réalisation d'un concept novateur d'alimentation du périmètre avec accumulateurs à sondes géothermiques s'est poursuivie.

La dissolution d'un fonds d'entretien au Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM SA), auquel l'EPFL participe, permet de réaffecter 2,7 millions au développement du nouveau campus de l'EPFL à Neuchâtel, conformément à l'arrêté du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Ce montant n'est pas imputé au plafond des dépenses.

**Etat des crédits d'engagement pour les immeubles**

Les crédits d'engagement portent sur des investissements en immeubles qui sont la propriété de la Confédération. Fin 2013, des crédits d'engagement d'un total de quelque 1,25 milliard ont été approuvés. Après déduction des travaux déjà exécutés (855 mio) et des ressources probablement non utilisées (85 mio), les projets restant à réaliser s'établissaient fin 2013 à 315 millions. Les détails concernant les crédits d'engagement affectés à des projets de construction figurent dans le tableau faisant état des crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement (voir tome 2A, ch. 09 «Crédits d'engagement»).

### 352 Calcul à haute performance et sa mise en réseau (projet HPCN)

#### Information sur la situation en 2013

En adoptant le budget 2010, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de financer la stratégie nationale du Conseil des EPF pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (HPCN). En avril 2013, le superordinateur «Piz Daint», qui affiche une performance de pointe de 750 téraflops, a été mis en service dans le nouveau bâtiment de l'EPFZ à Lugano-Cornaredo, qui abrite le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) depuis 2012. Ce superordinateur a été étendu à l'automne; sa puissance de calcul maximale supérieure à 7 pétaflops en fait l'un des calculateurs les plus rapides d'Europe. Pour y parvenir, l'un des deux processeurs CPU ordinaires a été remplacé par un processeur graphique (GPU) lors de l'extension des nœuds de calcul. Par rapport aux processeurs CPU, les processeurs GPU disposent de fonctionnalités réduites, mais optimisées pour les calculs numériques. Ils peuvent donc exécuter ces derniers de manière plus rapide et moins énergivore. Par ailleurs, «Piz Daint» est doté d'un nouveau réseau de communication qui relie les nœuds de calcul. Le nouveau système hybride est le premier de ce type et l'un des plus

efficaces au monde sur le plan énergétique. Il permet de calculer des modèles comportant davantage de détails et une résolution plus élevée, tout en réduisant la consommation électrique.

Cette étape de développement a achevé la mise en œuvre de la stratégie HPCN décidée en 2007 par le Conseil des EPF. Cette infrastructure de recherche importante pour les hautes écoles suisses dans le domaine du calcul à haute performance est gérée durablement par le CSCS de l'EPFZ et sera développée régulièrement.

De nouveaux algorithmes de calcul doivent être élaborés en permanence pour pouvoir exploiter aussi efficacement que possible les possibilités des nouvelles architectures de calcul et les performances accrues. Des développeurs d'applications issus de différentes disciplines y travaillent en étroite collaboration avec des mathématiciens et des informaticiens, dans le cadre du projet de coordination et d'innovation «Platform for Advanced Scientific Computing» (PASC) de la Conférence universitaire suisse (CUS).

### 353 Infrastructure nationale de recherche SwissFEL

#### Information sur la situation en 2013

Conformément au mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016, l'IPS a poursuivi la réalisation du Laser suisse à électrons libre dans le domaine des rayons X SwissFEL. La construction du bâtiment SwissFEL a commencé au printemps 2013. La première pierre de la nouvelle installation de recherche d'envergure a été posée le 3 juillet 2013. Le gros œuvre sera achevé et équipé de l'infrastructure technique requise d'ici la fin 2014. SwissFEL sera mis à la disposition des chercheurs suisses et étrangers de la science et de l'industrie. Les coûts de construction représentent environ 275 millions et sont supportés en majeure partie par la Confédération.

SwissFEL sera l'un des cinq lasers à électrons libres dans le domaine des rayons X au monde, les autres installations de ce

type se trouvant aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne et en Corée du Sud. Cette nouvelle génération de source de lumière à rayons X devrait permettre des avancées scientifiques particulières, qui serviront de base à des évolutions nouvelles dans les technologies énergétiques et environnementales, les technologies de l'information, les sciences informatiques et le secteur de la santé.

SwissFEL est développé en étroite collaboration avec l'industrie suisse. Cela confère aux entreprises helvétiques participantes un avantage technologique qu'elles peuvent utiliser pour développer d'autres produits face à la concurrence internationale.

### 354 Projet de neuroinformatique Blue Brain

#### Information sur la situation en 2013

L'EPFL gère le Blue Brain Project (BBP), auquel 13,4 millions provenant de la contribution financière de la Confédération ont été alloués en 2013. Il s'agit d'un grand projet stratégique du Conseil des EPF, que celui-ci a encouragé en vue d'une participation à un projet phare FET de l'UE. Cet objectif a été atteint avec le projet phare FET européen «Human Brain Project», qui est coordonné par l'EPFL et dont le développement a commencé officiellement en octobre 2013.

Dans le cadre d'un accord, l'EPFL/BBP et l'EPFZ/CSCS ont acquis un superordinateur Q/BlueGene d'IBM qui servira uniquement aux simulations du cerveau humain. Cet équipement a été installé dans le nouveau bâtiment du CSCS à Lugano, où il sera exploité sur mandat du BBP. Grâce à la collaboration en matière de recherche entre l'EPFL, l'EPFZ et IBM, les performances du superordinateur ont été augmentées à l'aide d'un module d'enregistrement innovateur. On dispose ainsi d'une plateforme de recherche unique pour les futures simulations interactives du cerveau humain.

**355 Plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – mesures pour les années 2013 à 2016**

---

**Information sur la situation en 2013**

En approuvant le message sur l'énergie, les Chambres fédérales ont augmenté le plafond des dépenses du domaine des EPF de 60 millions et complété en conséquence le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016 (objectif 2, sous-objectif 4a). On s'est ainsi assuré que les activités supplémentaires relatives à la recherche énergétique n'entreraient pas en concurrence avec les objectifs déjà définis dans le mandat de prestations. Grâce à ces ressources, le domaine des EPF mettra en place des équipes de recherche supplémentaires et développera les infrastructures de recherche et de démonstration.

En 2013, 12 millions provenant des fonds affectés à la recherche énergétique en vertu du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» ont été alloués à la recherche et à l'innovation dans le domaine de l'énergie. Ces fonds ont été répartis à parts égales entre le centre de compétences en énergie et mobilité (CCEM) et le centre de compétences environnement et durabilité (CCES) du domaine des EPF. Ils ont permis de garantir le transfert de projets et compétences importants dans la recherche énergétique vers les nouveaux pôles de compétence en recherche énergétique (Swiss Competence Centers for Energy Research, SCCER).





No enreg. 1.14046.932.00348.02 (traduction)  
21 mars 2014

## **Rapport de l'organe de révision** *aux Commissions des finances des Chambres fédérales*

### **Comptes consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales pour l'année 2013**

#### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En application de l'article 35a de la Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loir sur les EPF, RS 414.110) nous avons vérifié, en notre qualité d'organe de révision, les comptes annuels consolidés englobant le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, les flux de fonds et l'annexe (éléments selon article 16, alinéa 6 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3) du Conseil des EPF, des écoles polytechniques fédérales et des établissements de recherche pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 (compte spécial 2013, chiffres 32 à 34).

#### *Responsabilité du Conseil des EPF*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales (ordonnance sur le domaine des EPF; ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123 ; manuel de présentation des comptes du domaine des EPF), incombe au Conseil des EPF. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil des EPF est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité du CDF en tant qu'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur



prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés sont conformes aux dispositions légales et au manuel de présentation des comptes du domaine des EPF. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés comprenant le bilan et le compte de résultats au 31 décembre 2013, qui vous sont soumis.

#### **Rapport sur d'autres dispositions**

L'indépendance du CDF est ancrée dans la Loi fédérale sur le contrôle des finances (RS 614.0) et il n'existe aucun fait incompatible avec cette indépendance.

Conformément à la Loi sur le Contrôle fédéral des finances et aux Normes d'audit suisses 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

#### **CONTROLE FEDERAL DES FINANCES**

Le Directeur

Responsable de mandat



Michel Huissoud



Grégoire Demaurex

Annexe : Compte d'Etat – compte spécial 2013 du Domaine des EPF

